

- Colloque "Journée François Perroux"  
Institut de Socio-Economie des Entreprises et des Organisations (ISEOR)  
Université Jean Moulin Lyon 3  
12 février 2008.

Intervention de M. Ph. Bourcier de Carbon (INED)

## ***L'Impact du vieillissement démographique et de l'Immigration sur le financement des retraites en France : Quelques lignes directrices, et effets négligés<sup>1</sup>.***

Par Philippe Bourcier de Carbon

### **A – Le contexte du financement des retraites : La mutation démographique en cours.**

#### **I - L'inversion de la pyramide des âges et le processus d'implosion démographique post-transitionnelle, conséquences de la persistance du non remplacement des générations.**

Depuis plus d'une trentaine d'années aujourd'hui, les populations et surtout les populations *autochtones*, du monde développé, en particulier celles de l'Europe et du Japon, sont engagées dans un processus tendanciel d'inversion de leurs pyramides des âges [IV-1].

Ce processus **gigantesque** qui affecte tous les aspects politiques, sociaux, économiques et financiers, des mécanismes du fonctionnement de ces sociétés, concerne au premier chef les populations de l'Europe et de la France qui en ont été pionnières.

Comme on le sait cette inversion des pyramides démographiques procède d'un double mouvement de fond :

- d'abord la persistance depuis les années 1970 d'une fécondité insuffisante au remplacement numérique de leurs générations, phénomène fondamental qui persiste toujours aujourd'hui pour leurs populations « *autochtones* », sous-fécondité<sup>2</sup> structurelle qui tend à réduire les bases des pyramides des âges de ces populations (vieillesse démographique « *par le bas* »). **A elle seule** la sous-fécondité persistante durant plusieurs décennies, enclenche et réalise cette inversion.
- de surcroît, la croissance régulière depuis les années 1980 de l'espérance de vie après 50 ans. Ce progrès, tendant à gonfler les effectifs survivants après 50 ans des pyramides de âges, **accélère et amplifie** le processus d'inversion enclenché par la sous-fécondité persistante (vieillesse démographique « *par le haut* »).

Ainsi par exemple selon Eurostat [III-10], la fécondité globale de la population globale de l'**Union Européenne à 25 membres** a chuté de **2,66** enfants par femme en **1965** à **1,49** enfants par femme en **2004**, celle de l'**Allemagne** (dans ses frontières actuelles) s'effondrant dans l'intervalle de **2,50** à **1,36** enfants par femme, celle du **Royaume-Uni** de **2,89** à **1,74**,

---

<sup>1</sup> Les chiffres placés entre crochets, renvoient aux références bibliographiques listées en fin de communication.

<sup>2</sup> Fécondité inférieure au seuil de simple remplacement numérique des générations, seuil qui se situe aujourd'hui en Europe comme dans les pays développés à **2,08 enfants par femme**, compte tenu des niveaux de mortalité ambiante actuelle.

celle de la **France** de **2,84 à 1,90**, celle de l'**Italie** de **2,66 à 1,33**, celle de l'**Espagne** de **2,94 à 1,32**, et celle de la **Pologne** de **2,52 à 1,23**, l'**UE** à **25** ayant ainsi cessé **depuis 1975** de remplacer ses générations (en terme d'indice du moment<sup>3</sup>), l'**Allemagne** de même **depuis 1970**, le **Royaume-Uni** de même **depuis 1975**, la **France** de même **depuis 1974**, l'**Italie** de même **depuis 1980**, l'**Espagne** de même **depuis 1985**, et la **Pologne** de même **depuis 1990**.

Dans le même temps, la mort a notablement reculé **depuis 1960** en Europe. Ainsi en France par exemple, l'espérance de vie n'atteignait alors encore que **67 ans** pour les hommes et **74 ans** pour les femmes, pour dépasser respectivement aujourd'hui **77 ans et demi** et **85 ans et demi**, soit un allongement de la vie moyenne de dix ans environ en quarante sept ans, c'est-à-dire **d'un peu plus d'un an tous les cinq ans**. Mais le plus notable, **c'est le recul de la mort passé l'âge de 50 ans qui a suivi en Europe** : en France par exemple l'espérance de vie des **seniors de 60 ans a gagné 5 ans en 27 ans** en passant, **depuis 1980**, de **17 ans à 22 ans** aujourd'hui pour les hommes et de **22 ans à 27 ans** aujourd'hui pour les femmes, **la vie moyenne à l'âge de la retraite croissant depuis plus de vingt-cinq ans d'un peu moins d'un an en moyenne tous les cinq ans, soit environ de deux mois par an** [III-4, III-8].

Selon les dernières projections démographiques établies par l'INSEE [IV-14], cette croissance devrait se poursuivre en se ralentissant selon la variante centrale, la vie moyenne s'allongeant encore d'ici à 2050, **de 7 ans à la naissance pour les hommes** (84 ans en 2050) et de **4 ans à la naissance pour les femmes** (89 ans en 2050), et **de 4 ans à 60 ans pour les hommes** (26 ans en 2050) et **de 3 ans à 60 ans pour les femmes** (30 ans en 2050)

(2 Graphiques des *espérances de vie à 0, 60 ans en France*)

C'est ce qui explique la poursuite inexorable et rapide de l'inversion de la pyramide des âges de la population européenne **dont les effectifs des jeunes de moins de 20 ans n'ont cessé de se réduire malgré l'immigration croissante**, comme l'illustre le graphique suivant :

(Graphique de la *pyramide des âges de l'Union Européenne à 25 en 1990 et 2005*)

(2 Tableaux des *Populations et structures par âge de l'UE et de la France métropolitaine de 1960 à 2050*)

De fait, **malgré la croissance rapide des jeunes populations immigrées** qui se sont déjà établies en Europe, la proportion des **jeunes âgés de moins de 20 ans** dans la population totale de l'Union Européenne à 25 **a déjà chuté de 33% en 1960 à 22% aujourd'hui**, et, selon les projections d'Eurostat qui supposent des soldes migratoires annuels régressant **de 1,4 million aujourd'hui à 0,8 million en 2050** [III-10], **elle ne serait plus que de 18% en 2050** selon la variante moyenne, et pourrait même **tomber alors à 15,5% selon la variante basse**, et même **à 13%**, en Allemagne, en Italie ou en Espagne.

**Ia - L'implantation dans l'Union des jeunes communautés originaires des pays pauvres du Tiers-monde** [I-21, II-12 à II-23, et IV-7 à IV-10].

Depuis les années 1980, ce processus se développe en effet **dans le contexte d'une mondialisation nouvelle des économies et des populations, engendrée par la baisse des coûts marginaux des transports et communications, laquelle rapproche les**

---

<sup>3</sup> La fécondité de simple remplacement des générations correspond à **2,08** enfants par femme en Europe et dans les pays développés.

**distances entre les rives des zones de « fractures démographiques Nord-Sud »** qui séparent les populations riches et développées de l'hémisphère Nord, entrées, comme les populations européennes, dans la phase implosive qui suit leur transition démographique, des populations pauvres et peu développées de l'hémisphère Sud, en cours d'accomplissement de leur transition démographique, certaines populations d'Afrique et d'Asie Centrale, parmi les plus pauvres, n'ayant encore qu'à peine entamé la phase de la réduction de leur fécondité [IV-1].

Ce nouveau contexte en effet est caractérisé par le fait, que selon les chiffres publiés par les rapports annuels de l'OCDE sur l'immigration (SOPEMI), **l'Union Européenne est devenue depuis 1992 la première destination des migrants du Tiers-monde devant les États-Unis et le Canada, recevant plus de 2,5 millions d'étrangers en 2004, quand l'Amérique du Nord n'en admettait qu'1,2 millions.**

La puissance de la poussée migratoire des pays pauvres sur l'Union Européenne, en particulier en provenance d'Afrique et du moyen Orient, est telle, que, depuis plusieurs décennies déjà, des communautés immigrées jeunes et fécondes, culturellement éloignées de la culture et des traditions européennes et largement marquées par la religion musulmane, se sont implantées dans les pays membres, et s'y élargissent rapidement.

**Ces communautés originaires d'Afrique et du Moyen-Orient, très jeunes et très fécondes (2,9 enfants par femmes en France depuis 1990 selon l'INSEE) et dont les flux d'immigration s'accroissent rapidement, doublent leurs effectifs en une vingtaine d'années.** [II-22 à II-26 et IV-6 à IV-10]

C'est en raison de l'importance croissante, **de la féminisation et de la jeunesse** des flux d'immigration originaires de ces pays constitués pour 45% de jeunes femmes en âge de fécondité [IV-10], que cette sur-fécondité persiste, comme le constate l'INSEE depuis 1990 [II-29].

Dans plusieurs états membres, ce phénomène contribue à présent à **masquer la rapidité et la profondeur de l'inversion des pyramides des âges de leurs populations « autochtones ».**

Et pourtant, en dépit de la présence sur leur sol de ces jeunes et fécondes communautés, dans 13 états membres de l'Union sur 25, les cercueils sont déjà chaque année plus nombreux que les berceaux, en particulier en Allemagne où ce déficit naturel est de l'ordre de 150.000 habitants par an.

(2 Graphiques *Structure par âge* et *Parts par âge des communautés originaires d'Afrique et de Turquie en France*)

## **II – Moteur de l'inversion de la pyramides âges, les comportements féconds des jeunes femmes répondent à leur *Utilité Relative* individuelle. [I-1 à I-17]**

Comme on le voit, **le moteur principal du processus de l'inversion de la pyramide des âges réside dans le maintien au long des décennies d'une fécondité notablement insuffisante pour remplacer les générations**, dont les effectifs avec le temps ne cessent par suite chaque année de se réduire, inversant ainsi progressivement la pyramide des âges.

Par conséquent ce phénomène, dans nos sociétés, réside exclusivement dans les déterminants des comportements et décisions des jeunes adultes âgés entre 20 et 39 ans en matière de mise au monde d'un enfant, et tout spécialement des jeunes femmes. Rappelons par exemple qu'en France, ce sont les jeunes accouchées âgées de **25 à 39 ans** qui fournissent aujourd'hui

**environ 85% des naissances du pays chaque année.** Les déterminants des comportements des jeunes femmes de ces âges sont donc les seules clés qui peuvent expliquer le faible niveau persistant de la fécondité dans nos sociétés, et c'est sur ces déterminants qu'il convient d'agir pour tenter de ralentir, et même d'enrayer ce phénomène d'inversion de la pyramide des âges.

Or, à l'heure de la société de communication qui s'universalise, **nos sociétés sont dominées par l'omniprésence de l'image, des médias et de la télévision.** Les progrès des techniques ont en effet fait **chuter les coûts des communications**, avec celui de l'électronique et de l'informatique, les divisant par deux en termes constants tous les 3 à 5 ans (Loi de Moore).

Avec **les coûts des communications, ce sont aussi ceux des transports qui se sont abaissés, démocratisés et mondialisés**, banalisant voyages et déplacements, et multipliant pour les jeunes adultes les occasions de comparer leurs propres modèles de choix et de consommations à des normes et à des standards toujours plus généraux et lointains, issus de l'environnement médiatique ubiquitaire.

De sorte que, comme l'avait déjà observé l'économiste Thorstein **Veblen** au début du siècle<sup>4</sup> [I-1], et comme l'avait théorisé, après lui, James **Duesenberry** en 1949 et 1960<sup>5</sup> [I-2], et bien d'autres après lui, nos systèmes de préférences se réfèrent de plus en plus à des normes, et à des standards, qui sont étrangers à nos situations personnelles réelles.

Ainsi, surtout **dans la sphère non-marchande**, ce n'est pas *l'utilité économique* au sens classique qui rend compte statistiquement de nos comportements individuels, mais c'est bien plutôt, ***l'utilité relative*** qui, de plus en plus, les déterminent.

Selon cette notion, **ce qui explique et rend compte statistiquement du comportement de l'individu dans la sphère non-marchande ce n'est pas tant la jouissance directe qu'il tire de ce qu'il peut consommer ou des choix qu'il effectue, mais, bien plutôt des satisfactions qu'il retire des comparaisons** qu'il établit, **consciemment ou non**, en permanence entre sa propre consommation ou ses propres choix, et ceux d'autres groupes qui, dans son environnement, peuvent lui servir de termes de référence. Les notions de **revenu relatif et de niveau de vie**<sup>6</sup> relatif découlent directement de cette démarche.

Et bien sûr, à l'époque de la société de l'image et de la communication, dans un **environnement médiatique quasi-universel et maintenant mondialisé**, les effets de *l'utilité relative* deviennent désormais de plus en plus déterminants sur les comportements des ménages dans nos sociétés, comme le démontrent maintenant de nombreuses études statistiques et économétriques<sup>7</sup>.

---

<sup>4</sup> Thorstein Veblen (1857-1929), *The Theory of the Leisure Class*, Stanford, California, 1899.

<sup>5</sup> James S. Duesenberry : *Income, Saving and the Theory of Consumer Behavior*, Harvard University Press, Harvard, Boston, Massachusetts, 1949.

<sup>6</sup> Le niveau de vie individuel se déduit du revenu individuel en défalquant les charges fixes qui grèvent ce revenu en raison des charges familiales de ce dernier. Pour l'évaluer, on utilise couramment des échelles d'équivalents de consommation comme celle dite *d'Oxford*, établies à partir des analyses des enquêtes budget-consommation des ménages. Pour l'évaluer correctement, il conviendrait de défalquer des revenus les charges de remboursement des emprunts (ce qui est trop souvent omis dans les études publiées), de même qu'il convient d'allouer un revenu fictif aux propriétaires de leur logement.

<sup>7</sup> C'est pourquoi, de plus en plus nombreux sont, ces dernières années, les économistes, anglais et américains surtout, qui s'intéressent aux modèles d'*utilité relative*. Citons, entr'autres, les contributions de Kapteyn et Van Herwaarden (1980), d'Oswald (1983), de Franck (1984), de Kosicki (1987), de Solow (1990), de Stark et Taylor (1991), d'Agell et Lundborg (1992), de Johansen et Strom (1994), de Clark (1995)...

**Ce n'est donc plus la croissance des revenus ou des niveaux de vie des jeunes adultes, en termes absolus, qui, en tant que telle, détermine ou accélère la constitution et l'agrandissement des familles, c'est-à-dire qui stimule une reprise de la fécondité, c'est la croissance de leurs revenus relatifs, ou de leurs niveaux de vie relatifs, relatifs aux revenus et niveaux de vie des autres adultes de la société, et surtout aux revenus et niveaux de vie de ceux qui sont dégagés des charges familiales, relatifs donc en particulier à ceux des seniors d'aujourd'hui, dont la place démographique, économique et politique ne cesse désormais de s'élargir dans nos sociétés développées, en conséquence de l'inversion des pyramides des âges de nos populations vieillissantes.**

C'est d'ailleurs ce qui est bien vérifié par l'analyse économétrique des séries longues des revenus moyens par âge dans les trop rares comptes nationaux qui permettent d'en établir les séries temporelles longues, comme c'est le cas par exemple de la comptabilité publique des États-Unis depuis 1929 [I-7, I-11], ou de celle du Canada depuis 1931.

**C'est donc, de l'évolution de la position des revenus et niveaux vie des jeunes adultes dans la pyramide des revenus du pays, c'est à dire de leurs revenus et niveaux de vie relatifs dans la Société, et plus généralement, de leur place dans la vie économique, dans la vie sociale et dans la vie politique de la Nation, que vont surtout dépendre les fluctuations de la fécondité, c'est-à-dire l'accélération ou le ralentissement du retournement de la pyramide des âges de la population.**

On vérifie statistiquement que, conformément à l'approche de *l'Utilité relative*, **la baisse du revenu relatif (ou du niveau de vie relatif) moyen des jeunes adultes, par rapport à leurs aînés, pèse sur leur fécondité, tandis que la hausse de celui-ci, là où elle a eu lieu, l'a stimulée [I-7, I-11].**

(2 Encadrés *les comportements féconds et Niveaux de vie Relatifs et Fécondité*)  
(2 Graphiques *Fécondité et Revenus relatifs du travail au USA de 1929 à 1993, et Evolution du revenu moyen par classe d'âge en France*)

**III – L'inversion de la pyramide des âges entraîne une triple marginalisation, politique, sociale et économique, des jeunes adultes, qui pèse sur leur fécondité [I-16 à I-21].**

Le vieillissement des populations, et l'inversion des pyramides des âges, se traduisent en France comme en Europe, **par la croissance progressive et accélérée du poids des seniors** dans tous les aspects de la vie des sociétés au détriment du poids des jeunes adultes, entraînant peu à peu inexorablement pour ces derniers une **triple éviction progressive : une éviction politique, une éviction sociale, une éviction économique, en termes de patrimoines, en termes de revenus comme de pouvoir d'achat [I-16].**

En raison en effet de l'effondrement de la fécondité des pays de l'Union Européenne qui, **depuis les années 70** et dans l'inaction et le mutisme - à présent délibérés - des responsables politiques, **a cessé d'assurer le remplacement des générations, la part des moins de 20 ans**

---

Ainsi, par exemple, Kosicki a montré en 1987 que, à revenu constant, la position de l'individu dans l'échelle des revenus d'une région prédit très bien sa fonction d'épargne, tandis que Stark et Taylor (1991) ont, de leur côté, mis en évidence les effets déterminants du revenu relatif sur les décisions de migration.

**dans la population n'a cessé de régresser au cours des trois dernières décennies, passant du tiers alors de la population au cinquième environ à présent.**

La part des seniors, (personnes âgées d'au moins cinquante ans, qui, par ce fait même, ont dépassé les âges de reproduction) dans la population de l'Union l'emporte de plus en plus largement, depuis déjà plus de vingt ans, sur celle des enfants et des jeunes qui n'ont pas encore vingt ans (et ne sont pas encore, de ce fait, entrés en âge de reproduction effective). Dès après 2005, ces enfants et ces jeunes, âgés de moins de vingt ans, vont commencer même à être moins nombreux dans l'Union Européenne que les personnes âgées **d'au moins soixante ans**.

Cette inversion de la pyramide des âges qui procède de la persistance trentenaire d'une fécondité largement insuffisante pour assurer le remplacement des générations, est amplifiée, comme on l'a vu, depuis vingt cinq ans par le recul de la mortalité après 50 ans.

C'est en effet la montée en âge des générations nombreuses d'après-guerre, associée au recul de la mortalité après 50 ans, qui explique la croissance rapide des effectifs des personnes âgées de 50 ans et plus en France, comme chez nos partenaires européens.

Selon Eurostat, on peut ainsi constater que **leur croissance est d'autant plus rapide que leur âge est plus élevé**, d'ici à 2050 les effectifs des 50 ans et plus devant s'accroître de 40%, ceux des 60 ans et plus de plus de 60%, et ceux des 80 ans et plus d'un facteur de 2,7 [III-10].

Du reste, selon la variante centrale des projections de l'INSEE [IV-14], **les effectifs des personnes âgées de 75 ans et plus, qui approchent aujourd'hui ceux des femmes âgées de 25 à 39 ans**, lesquelles à ces âges contribuent pour 85% aux naissances annuelles de la France métropolitaine, devraient en 2050 être le double des effectifs de ces dernières.

C'est dire si, entre autres, les besoins de financements des handicaps lourds prévisibles à ces grands âges et ceux de l'allocation d'autonomie de ces personnes ne vont pas tarder à **entrer en forte concurrence budgétaire, avec le financement de la politique et des allocations familiales** nécessaires au soutien des comportements féconds de ces jeunes femmes.

(Graphique *Rapport des Personnes de 75+ et Femmes (25-39) ans et Mortalité 1900-2050*)

En France en 2050, selon la variante centrale des projections de l'INSEE, et en tenant compte d'un solde migratoire annuel de +100.000 personnes, **plus d'un métropolitain sur 6 aura au moins 75 ans quand à peine plus d'un sur cinq aura moins de 20 ans, et près de 45% des métropolitains auront au moins 50 ans, et un sur trois aura au moins 60 ans.**

Cette inversion de la pyramide des âges de la population a déjà ainsi enclenché le processus de l'implosion démographique de l'Union Européenne dont les effectifs des âges de pré-fécondité ne cessent de décroître<sup>8</sup> quand ceux des âges de post-fécondité ne cessent de croître :

Or, on a en effet démontré [I-4, I-10, I-11] que, **dans toute population fermée, et à niveau d'épargne donné, l'élasticité (négative) du taux brut de fécondité** de la population **par rapport au niveau de vie relatif des seniors**, ayant dépassé les âges de fécondité (en proportion du niveau de vie des jeunes adultes en âge de fécondité), correspond **au rapport du volume des consommations** (de toute nature) **des seniors** ayant dépassé les âges de

---

<sup>8</sup> Malgré l'intensification rapide [IV-10] des flux des entrées des jeunes immigrés en provenance des pays pauvres.

reproduction (50 ans et plus) **au volume de celles des enfants et des jeunes** qui n'ont pas encore atteint ces âges de reproduction (juniors de moins de 20 ans).

Or cette élasticité - ce « *bras de levier* » sur la fécondité - **est sous-tendue par le rapport purement démographique des effectifs des premiers (les seniors de 50 ans et plus) à ceux des jeunes et des enfants (les juniors de moins de 20 ans).**

Par conséquent, le *rapport de vieillissement démographique, ou rapport des effectifs des âges de post-fécondité à ceux des âges de pré-fécondité*, est déterminant pour caractériser **aussi bien l'état** des pyramides démographiques, **que l'avenir** de la fécondité et de la dynamique des populations des sociétés vieillissantes : l'inversion de la pyramide démographique aura été réalisée dès que les effectifs des seniors de 50 ans et plus y auront surpassé ceux des juniors de moins de 20 ans.

Au sein de ces populations, un accroissement du niveau de vie RELATIF des seniors de 10% est susceptible dès lors, à niveau d'épargne donné, d'exercer une pression à la baisse nettement supérieure à 10 % sur la fécondité de la population.

Ce rapport de vieillissement fournit en outre un bon indicateur des décalages de l'entrée des populations dans le processus moderne de vieillissement-inversion des pyramides des âges qui induit l'implosion démographique.

(Graphique *Rapport de vieillissement et Fécondité en France 1900-2050*)

**Ce rapport de vieillissement s'échelonne aujourd'hui dans le monde entre les valeurs de 185 pour l'Italie à 19 pour le continent africain.** Aujourd'hui en effet ce rapport atteint **185 pour l'Italie**, 183 pour le Japon, 170 pour l'Allemagne, 155 pour l'Espagne, 150 pour l'Union à 15, 144 pour l'Europe, 140 pour le Royaume-Uni, **137 pour la France**, 110 pour la Russie, 100 pour les États-Unis, 85 pour l'Irlande, 74 pour l'ALENA, 58 pour la Chine, 36 pour l'Indonésie, 34 pour l'Inde, 26 pour l'Afrique du Nord, 22 pour l'ensemble des pays musulmans, et **19 pour le continent africain.**

Ainsi comprise, **l'inversion des pyramides aura donc été réalisée dès 1965 en Suède, et dès 1970 en Allemagne, dès 1980, il y a déjà près de 30 ans, au Royaume-Uni, en Italie et dans l'ensemble de l'Union à 15, en 1985, en Espagne, en France et dans l'ensemble de l'Europe ainsi qu'au Japon, en 1995 en Russie, en 2000 aux États-Unis, en 2005 en Irlande, au cours de la décennie 2010 dans la zone ALENA ainsi qu'en Chine, vers 2020-2025 en Indonésie, cinq ans plus tard en Inde, au cours de la décennie 2030 en Afrique du Nord et au cours de la décennie suivante dans l'ensemble des pays musulmans. Seul le continent africain n'atteindrait pas ce seuil au cours de la première moitié du siècle qui s'ouvre. Selon ce critère, l'Allemagne<sup>9</sup> présente une avance d'une quinzaine d'années sur la France, et cette dernière présente elle-même une avance d'une quinzaine d'années sur les États-Unis, dans l'entrée de ce processus de l'inversion-implosion des pyramides des âges.**

Les considérations qui précèdent esquissent **une géopolitique du vieillissement démographique au XXI<sup>e</sup> siècle**, les décalages temporels dans l'entrée du processus de l'inversion-implosion des pyramides des âges s'inscrivant désormais en toile de fond des rapports entre les puissances du monde développé.

---

<sup>9</sup> Depuis l'an 2000, l'Allemagne, dont la population compte plus de 20 millions de personnes de plus que celle de la France, voit ses naissances annuelles devenues désormais inférieures en nombre de celles de la France. Cet écart numérique annuel surpasse aujourd'hui 100.000 naissances.

### **IIIa - La Marginalisation politique des jeunes adultes [I-18 à I-27]**

Sous l'effet de ces mouvements en cours des structures des populations, en France, comme dans plusieurs autres états membres de l'Union Européenne, le corps électoral subit une double transformation qui marginalise en leur sein les jeunes adultes, en particulier « *autochtones* » [I-21] :

- d'une part, le vieillissement du corps électoral engendre une croissance régulière d'environ 1 an tous les 5 ans (soit un peu plus de deux mois par an) de **l'âge médian des Participants** aux scrutins nationaux, lequel a d'ores et déjà atteint 50 ans en France<sup>10</sup> [I-21], **le poids dans les scrutins des votes des personnes âgées de 75 ans et plus devant presque doubler d'ici à 2050**, en passant d'un peu plus de 10% aujourd'hui à environ 19% en 2050 des votes selon la variante centrale des projections de l'INSEE [I-21 et IV-14]. Corrélativement, la place des jeunes femmes participantes âgées de 25 à 40 ans, qui conditionnent près de 85% des naissances annuelles, ne cesse de se réduire de près de 12% des votes aujourd'hui à moins de 9% des votes en 2050, selon cette variante centrale des projections de l'INSEE [I-21 et IV-14].
- d'autre part, **la part des Participants français originaires d'Afrique et de Turquie dans les scrutins nationaux s'élargit régulièrement** : d'environ 5% aujourd'hui, elle dépasserait 20% en 2050 dans l'ensemble du scrutin, alors que représentant aujourd'hui un peu plus de 7% de l'ensemble des votes des moins de 50 ans, elle pourrait atteindre 30% de ces votes en 2050, selon la variante centrale des projections de l'INSEE [I-21 et IV-14].

(4 Graphiques : *Age médian, Part des Femmes (25-39), Votes des Personnes âgées de 75 ans et plus pour 100 votes des Femmes (25-39), Part des Participants originaires d'Afrique et de Turquie*)

Il faut donc souligner ce fait majeur et encore trop méconnu que **l'expression politique devient de plus en plus, avec le temps, l'affaire décisive des seniors dans les pays de l'Union Européenne.**

### **IIIb - La Marginalisation sociale des jeunes adultes : face aux besoins des seniors, la politique familiale est devenue la parente pauvre du Budget social de la Nation [V-4, V-5, et I-13, I-16, I-17]**

Cette croissance très vive depuis les années 60 des effectifs des seniors en France comme chez nos partenaires européens, alors que déclinaient ceux des jeunes âgés de moins de 20 ans, à la suite de l'effondrement persistant depuis les années 70 de la fécondité en Europe, n'a pas manqué, en France, comme ailleurs, d'entraîner un gonflement rapide des charges de retraite et du budget social de santé en particulier au profit des seniors, et au détriment des jeunes adultes, tandis que, par exemple en France, l'enveloppe des allocations familiales qui aident directement les familles à la venue et à l'entretien d'un enfant, régressait de, près de 2% du PIB dans les années 50 et 60 à 0,7% aujourd'hui, soit un effort de la Nation trois fois moindre aujourd'hui pour le soutien de sa natalité qu'au cours des deux décennies d'après guerre.

---

<sup>10</sup> Il est aujourd'hui de l'ordre de 53 ans en Allemagne.



C'est ainsi en effet qu'aujourd'hui en France, le budget social de la Nation (**526 Mds d'Euros en 2006**), très massivement financé par les cotisations prélevées sur les salaires, atteint environ 30% du PIB (**1.792 Mds Euros**), plus de 13% du PIB étant dévolus au poste *vieillesse-survie*, et plus de 10% du PIB au poste *santé* consacré à plus de 60% aux seuls besoins de santé des seniors.

Ainsi, en France, près de 20% du PIB sont-ils désormais requis par les charges de retraite et de santé des seniors, alors que le poste *Maternité-Famille* ne représente que 2,7% du PIB, dont **les allocations familiales qui soutiennent directement la natalité du pays, ne représentent plus qu'à peine 0,7% du PIB, soit trois fois moins qu'au cours des années 50 et 60.**

(Tableau *France, Budget social 2006*)

### **IIIc - La Marginalisation économique des jeunes adultes [I-13, I-16, I-17]**

**L'éviction économique des jeunes adultes âgés de 20 à 40 ans** dans la vie économique et financière de nos sociétés, comme dans le fonctionnement de nos systèmes sociaux conduit à l'érosion progressive de leurs revenus et niveaux de vie moyens, en comparaison de ceux des seniors.

Les revenus nets et les niveaux de vie des premiers qui reposent principalement **sur le salariat, sur lequel pèse désormais les délocalisations, sont en effet désormais stagnants**<sup>11</sup>, alors que ce sont les revenus des seniors largement issus des revenus du patrimoine (loyers, intérêts et dividendes) et les revenus de transfert (résultant du domaine politique de la législation ou de celui des choix économiques) qui poursuivent leur croissance.

En outre, les rapports officiels récents traduisent partout la concentration du patrimoine, et progressivement des revenus, **au profit des seniors, les revenus des capitaux confisquant désormais de plus en plus les progrès de productivité dans le partage des plus-values** des comptabilités nationales **au détriment des salaires**, ce qui se traduit depuis plus de vingt-cinq ans par l'explosion de la capitalisation boursière sur les places financières internationales des grandes démocraties vieillissantes.

Il y a bientôt 20 ans en France, les rapports du CERC, aujourd'hui disparu, constatait déjà que les niveaux de vie moyens des retraités, marqués toutefois par une bien plus large disparité, avaient rejoint ceux des actifs.

Depuis lors les rapports de l'INSEE et du CREDOC relèvent des différences de l'ordre de 30% entre les niveaux de vie moyens des jeunes adultes et ceux des seniors, les travaux du CREDOC ayant même précisé que « *les plus de 50 ans détiennent plus de la moitié du patrimoine net des ménages* », « *qu'ils perçoivent déjà plus de 43% du revenu des ménages avant impôts* », et « *en percevront plus de la moitié dès 2005* »

**L'actuelle crise du logement et la sur-appréciation de l'immobilier par rapport au salariat n'est qu'une illustration de cette éviction économique des jeunes adultes.** La crise du logement qui sévit en effet, en France en particulier, depuis plus d'une décennie, pénalise par exemple tout spécialement, en les rejetant dans les

---

<sup>11</sup> Quand ils ne déclinent pas en termes réels pour les plus jeunes.

banlieues lointaines, les jeunes familles salariées, qui souvent doivent pour des décennies s'endetter lourdement pour tenter d'acquérir leur logement. Elle fournit aujourd'hui une illustration éclatante de la dégradation de leurs revenus relatifs et de leur pouvoir d'achat relatif, c'est-à-dire de leur marginalisation économique en tant que consommateurs.

En outre, d'une manière générale, en concentrant de plus en plus chez les seniors et les personnes âgées les porteurs d'actifs immobiliers et financiers, le vieillissement démographique **élève régulièrement l'âge moyen des détenteurs d'actifs financiers ; or la préférence pour le présent des prêteurs a tendance généralement à s'accuser avec leur âge, ce qui pousse d'une part à la hausse des taux d'intérêt réel, et, d'autre part, le poids des seniors devenant décisif dans les urnes, l'élévation de cet âge moyen favorise politiquement l'adoption de politiques monétaires publiques à tendance déflationniste acceptables par les urnes au détriment des salariés, accentuant ainsi la marginalisation économique des jeunes adultes [I-10, I-11, I-16].**

Or la chute **des revenus relatifs** des jeunes adultes de 20-40 ans et **leur rétrogradation dans la pyramide des revenus** pèsent de plus en plus dans nos sociétés vieillissantes sur leurs comportements féconds, tels la mise en union ou la décision de mettre un enfant au monde.

La marginalisation économique croissante des jeunes adultes **aggrave ainsi la dénatalité globale, et d'abord celle de la population autochtone, moteur principal de l'inversion de la pyramide des âges.**

#### **IV - L'essor universel dans l'Union Européenne du Rapport de dépendance des seniors âgés d'au moins 60 ans [III-10]**

Bien entendu l'inversion en cours des pyramides des âges induit dans tous les états membres de l'Union une croissance accélérée **du rapport de dépendance des personnes âgées de 60 ans et plus** : ce rapport, aujourd'hui de moins de 40 seniors de 60 ans et plus pour 100 adultes âgés de 20 à 59 ans dans l'Union à 25, et qui n'avait augmenté que de 10 points depuis 1960, devrait selon EUROSTAT doubler d'ici à 2050, atteignant alors 80 seniors de 60 ans et plus selon la variante centrale des projections, et même 86 selon la variante basse [III-10].

Corrélativement, cette évolution irrésistible met désormais en péril les systèmes de solidarité entre les générations institués et consolidés après la guerre dans les états membres, et tout particulièrement les systèmes de retraite par répartition très largement financés par des prélèvements directs sur les salaires, en dégradant rapidement et très sévèrement les rapports du nombre des cotisants par retraité sur lesquels reposent leur financement.

(2 Graphiques *Rapports de dépendance 1900-2050 et Actifs par Inactif de 60+ 2005-2050*)

C'est donc dans le contexte général de ce processus fondamental d'inversion des pyramides des âges des populations européennes, de leurs populations « *autochtones* » en particulier, qui gonfle irrésistiblement la part des budgets sociaux dans les PIB des états européens (près de 30% aujourd'hui en France), accompagné de la montée rapide en Europe des jeunes populations immigrées en provenance des pays en développement d'Afrique et du Moyen Orient, marquées largement par des cultures et identités éloignées des valeurs européennes, que doit s'analyser la délicate question des perspectives du financement à terme des retraites

en Europe comme en France, que ce soit dans le cadre des logiques de la répartition ou de la capitalisation.

**B – Les contraintes exercées par le contexte démographique :  
Financement des retraites par répartition ou par capitalisation [VII-1 à VII-11].**

**I – Les systèmes de retraites par répartition**

**Les retraites par répartition** qui constituent, depuis le dernier conflit mondial, le socle des systèmes de retraite européens, en France au premier chef, reposent en effet sur le financement **immédiat** des retraités par les cotisations **directement** prélevées sur les revenus des actifs employés, selon l'équation comptable très simple qui résume la logique fondamentale de ce mode de financement des retraites :

**Le taux de prélèvement sur les revenus moyens d'activité nécessaire au financement des systèmes de retraites par répartition n'est autre que le produit du ratio de dépendance économique des retraités par le taux de pension moyen**  
(Le ratio de dépendance économique étant le rapport des effectifs des retraités à celui des actifs cotisants, et le taux de pension moyen celui du montant de la pension moyenne rapporté au montant du revenu d'activité moyen des cotisants).

La logique de ces systèmes institue **un système de solidarité entre générations assis largement sur les collectivités nationales.**

Comme il est aujourd'hui bien connu, elle est désormais directement mise en cause par la dégradation rapide des **rapports des effectifs entre les cotisants et les retraités**, directement induit par le processus du vieillissement démographique des populations européennes, comme nous l'avons exposé plus haut. Face à cette évolution, le *statu quo* conduirait mécaniquement, en réponse au doublement attendu des rapports de dépendance économique des seniors de 60 ans et plus, **à un quasi doublement d'ici à 2050 des taux de prélèvement actuels sur la masse salariale** pour continuer à maintenir les retraites à leur niveau actuel.

C'est ce qui explique les principes actuels des politiques de réformes de ces systèmes (telles la loi « *Fillion* » [VII-2]) qui reposent sur les politiques de lutte contre le chômage, d'abandon des pratiques des pré-retraites, de soutien à l'activité des seniors (dont les taux sont particulièrement faibles en France), de recul de l'âge moyen d'obtention de la plénitude des droits à l'ouverture d'une pension complète, etc..., toutes mesures qui visent à corriger les évolutions des deux facteurs du produit qui déterminent la croissance tendancielle actuelle du taux de prélèvement sur les revenus moyens d'activité, pour tenter de contenir celle-ci dans des limites supportables.

Cependant cette politique plurielle nécessaire est très fortement limitée par les contraintes exercées dans le contexte des mutations démographiques en cours que nous avons exposées plus haut. En particulier les charges induites par la nécessaire intégration des nouvelles communautés immigrées en France et dans l'Union **menacent les capacités de financement de cette politique, comme celles de l'indispensable politique familiale.**

## **Ia - Coût de l'immigration [II-31, II-32, II-34 et II-36] et capacité de financement de la politique familiale**

Dans un contexte budgétaire difficile en effet, de même que le financement des besoins sociaux et médicaux des personnes âgées d'au moins 75 ans dont les effectifs sont appelés à plus que doubler d'ici à 2050 et dont les poids des votes va devenir deux fois plus lourd que celui des femmes en âge de maternité effective ainsi qu'on l'a vu plus haut, **le coût net de l'immigration entre en effet directement en concurrence avec le maintien des capacités de financement de la politique familiale** nécessaire au soutien de la fécondité, en particulier de celle des « *autochtones* », soutien sans lequel serait inévitable l'accélération du retournement de la pyramide des âges de leur population.

Or, à terme, l'efficacité de ces réformes qui viennent d'être évoquées pour préserver le financement des retraites par répartition en France, reste **conditionnée par le succès ou l'échec des politiques d'intégration, culturelle, politique, économique et sociale des jeunes populations immigrées**, démographiquement très dynamiques, en provenance des pays pauvres d'Afrique et du Moyen Orient qui s'élargissent désormais rapidement au sein des populations nationales européennes [I-21, IV-9 et IV-10].

La question de l'évaluation sereine du coût net de l'immigration est en France une question idéologique, politiquement sensible et émotionnelle, c'est ce qui explique la rareté des travaux sérieux sur cette question dans notre pays.

En 1990<sup>12</sup>, 1992 et 1999, le professeur Maurice Allais, lauréat Nobel 1988 de Sciences économiques, avait abordé la question en expliquant que lorsqu'un nouveau travailleur immigré entre en France, il est nécessaire de réaliser certaines infrastructures de logements, d'hôpitaux, d'écoles, de réseaux de transport, d'installations industrielles, etc. Il estimait que ces dépenses publiques représentaient "*une épargne supplémentaire égale à quatre fois le salaire annuel de ce travailleur*". Et Allais de poursuivre que "*si ce travailleur arrive avec sa femme et trois enfants, l'épargne nécessaire (logement, écoles, transports, etc...) en serait multipliée au pro rata de la dimension de sa famille, ce qui manifestement représente une charge très difficile à supporter*" [n.d.r. surtout si ce travailleur est d'une faible productivité] [II-34 et II-36]. Le Professeur Allais, reprenait ainsi à son compte le concept d'« **Investissements démographiques** », ou investissements nécessaires au maintien du niveau de vie national pour faire face à un afflux démographique, concept cher à Alfred Sauvy que ce dernier a développé tout au long de ses articles dans la revue *Population* comme dans ses ouvrages.

Plus près de nous en 2003, le professeur Jacques Dupâquier (Démographe, membre de l'Institut), au terme du colloque<sup>13</sup>, tenu au Sénat, de l'Institut de Géopolitique des

---

<sup>12</sup> Journal *le Figaro*.

<sup>13</sup> « *La pression migratoire n'est pas derrière nous, mais devant nous, concluaient-ils : 40 millions de migrants vivent en Europe, dont 8 à 10 millions en France. Dans vingt-cinq ans, les descendants des immigrés pourraient représenter de 29% à 40% du total des naissances. Les conséquences politiques, économiques, sociales et culturelles d'une telle évolution sont considérables.* » Au sommaire des actes de ce colloque, on relève les noms de chercheurs ou d'universitaires : **Jacques Bichot, professeur à Lyon III**, Gérard-François Dumont, professeur

Populations (IGP) « *Ces migrants qui changent la face de l'Europe* », estimait "sous toute réserve" avec Yves-Marie Laulan, que les immigrés "par leur contribution à l'économie couvrent environ les deux tiers de leurs coûts sociaux, le solde étant à la charge de la société d'accueil". Ce calcul ne prenait d'ailleurs pas en compte les coûts indirects de l'intégration des communautés immigrées en termes de scolarité, de délinquance ou de logements sociaux.

Au même moment, en Allemagne, le professeur Herwig Birg (Université de Bielfeld) parvenait à la même conclusion s'agissant de son pays. Il évaluait que **les recettes versées par la communauté turque d'Allemagne, sous forme d'impôts et cotisations sociales, ne compensaient ici aussi, qu'à hauteur des deux tiers, les prestations perçues au titre de la santé et du chômage**. Il indiquait : "*Certes les immigrés (qualifiés) augmentent généralement le revenu du pays ; ceci ne signifie pas pour autant qu'une immigration forte favorise davantage le développement qu'une immigration faible. Si l'objectif était d'obtenir un revenu par tête le plus élevé possible et non un fort "revenu global" (revenu national), il serait plus facile de l'atteindre sans immigration. Les conclusions sont identiques en ce qui concerne l'impact purement fiscal de l'immigration. L'analyse comparative des cotisations versées aux différents régimes de protection sociale et des impôts payés par les immigrés, d'une part, et des dépenses engagées par ces mêmes régimes d'autre part, montre que, contrairement à une idée reçue, seules les branches retraite et dépendance encaissent plus qu'elles ne dépensent, tandis que les autres branches, dont l'assurance maladie, affichent des dépenses supérieures à leurs recettes*".

Telle est aussi la conclusion d'une étude réalisée à la demande du Ministère du travail et des affaires sociales par l'institut IFO et l'Institut Max-Planck. Les conclusions de ce rapport, qui a été publié, sont restées largement ignorées du grand public comme des membres de la "commission Süßmuth" sur l'immigration. Et le Professeur Birg<sup>14</sup> de conclure : "*Mal informée, l'opinion publique croit que l'Allemagne profite fiscalement de l'immigration, alors que ce rapport démontre qu'il y a en fait un transfert de richesses de la population allemande vers la population immigrée.*"

En 2005, au cours du colloque de l'IGP « *Immigration/Intégration, un essai d'évaluation des coûts économiques et financiers* », les professeurs d'économie Jacques Bichot et Gérard Lafay traitaient la question de **l'évaluation du surcoût de l'immigration entraîné par l'échec des politiques d'intégration en France** [II-31 et II-32].

En examinant spécifiquement **sept secteurs de la vie publique et sociale** : le système scolaire, l'enseignement supérieur, l'ordre public, la justice, la protection sociale, les transports publics et les faits mafieux (non chiffrés), leur méthode est la suivante : de chaque poste budgétaire concerné, pour évaluer le coût de l'échec des politiques d'intégration, ils proposent de déduire le coût qui aurait prévalu si la totalité de la population concernée avait eu les caractéristiques et taux de prévalence des autochtones, cherchant par exemple à répondre à la question suivante : si les personnes issues de l'immigration avaient le même taux de délinquance que les autres, quelle économie en résulterait pour les budgets de la sécurité, de la justice, de la politique de

---

à Paris I, Jacques Dupâquier, membre de l'Institut, Yves-Marie Laulan, président de l'Institut de géopolitique des populations, Jean-Robert Pitte, président de Paris IV.

<sup>14</sup> Note du Cerfa n°6, novembre 2003

la ville ? Bien entendu, leurs travaux ne prennent pas en compte le coût des récentes émeutes suburbaines en France, avec leurs destructions de patrimoines.

Jacques Bichot aboutit ainsi à **une estimation "plancher" de 24 Mds. € annuels du surcoût de l'immigration pour les finances publiques en 2005**<sup>15</sup> [II-31].

Complémentaire au coût ainsi **estimé pour 2005** de l'immigration en France, Gérard Lafay a de son côté estimé à **180 Mds. € le coût global** que la collectivité nationale va devoir assumer pour **résorber les échecs accumulés**<sup>16</sup> au fil du temps des politiques d'intégration, et assainir ainsi enfin la situation actuelle des immigrés en France. Il propose d'étaler ce coût global de résorption **sur 15 ans**, ce qui représenterait pour la collectivité nationale **un effort supplémentaire de 12 Mds. € par an** [II-32].

Les deux professeurs chiffrent ainsi **au total à 36 Mds. € par an le surcoût de l'intégration des immigrés à la charge de la collectivité nationale.**

Les besoins de financement de toutes ces politiques structurelles lourdes et urgentes sont aujourd'hui concurrents et simultanés, en France, comme chez nos principaux partenaires de l'Union. Ils reposent sur la réalisation d'une forte croissance économique durable, alors même que la France est handicapée par une dette financière structurelle toujours non maîtrisée qui paralyse ses investissements lourds de productivité, en particulier dans les ressources humaines (Formation, Spécialisation, Recherche-Développement...) et que la croissance économique est conditionnée toujours plus, en France et en Europe, par celle du PIB mondial dans le contexte actuel de la mondialisation.

La contre partie, **d'autant plus lourde de menace à long terme qu'elle touche au cœur même du mécanisme tendanciel de l'implosion démographique post-transitionnelle des populations européennes**, réside dans le nécessaire maintien par ailleurs des capacités de financement à long terme d'une politique familiale, susceptible de soutenir la fécondité des populations européennes *autochtones*, en limitant la dégradation tendancielle dans nos sociétés du niveau de vie relatif des femmes de 25-39 ans, d'où procèdent plus de 85% des naissances annuelles dans nos pays.

Ces **36 Mds €** annuels engendrés, selon l'estimation des deux professeurs, par le surcoût actuel de **l'immigration** de masse originaire des pays pauvres du Sud et par l'échec de son **intégration**, sont en effet à comparer :

**1°) aux 48 Mds € de la Politique Familiale dont 12 Mds d'Allocations Familiales.** Ils représentent **les trois quarts** de l'ensemble de la Politique familiale en France et **trois fois le montant de toutes les allocations familiales** distribuées aux enfants de France.

**2°) aux 42 Mds € alloués à la politique de défense du pays.** Ils représentent donc en volume **plus des cinq sixièmes de l'effort de défense du pays.**

---

<sup>15</sup> se déclinant comme suit : **Justice : +3,61 Md.€** Police et Gendarmerie : +0,86 Md.€, **Enseignement primaire et secondaire : +9,42 Md.€**, Enseignement supérieur : +0,22 Md.€, **Protection sociale : +8,5 Md.€**, Politiques de la ville hors Etat : +0,45 Md.€, Logement : +0,42 Md.€, Transports en commun : +0,5 Md.€.

<sup>16</sup> Sans doute le nouveau plan « *banlieues* » promu récemment par le gouvernement fait-il écho à cette préoccupation, mais la dotation budgétaire annoncée de **1 Md €** déjà très difficile à dégager, ne paraît guère être à la hauteur du problème.

**Par conséquent, ce surcoût réemployé aurait permis de tripler les allocations familiales, rejoignant ainsi le niveau d'effort accepté par la Nation au cours des années 50 et 60 pour soutenir la natalité, c'est-à-dire en fait d'enrayer l'implosion démographique en cours de la population « autochtone » en France.**

Il aurait permis alternativement **de quasiment doubler l'effort de défense du pays.**

Si les capacités de financement de la politique familiale et des **allocations familiales qui soutiennent encore la fécondité en limitant la perte de niveau de vie qu'entraîne l'arrivée d'un enfant dans une famille salariée**, ne devaient plus être assurées sur le long terme en France, nul doute, en raison des mécanismes qui ont été évoqués en première partie, que la fécondité française, au premier chef celle des « *autochtones* », ne tarde à reculer et à **rejoindre le niveau calamiteux actuel de la fécondité de l'Union Européenne**, accélérant ainsi l'inversion en cours de la pyramides des âges, comme la détérioration des rapports de dépendance des personnes âgées qui met en péril la protection sociale.

Par ailleurs, enfin, il faut convenir que les principes de financement des systèmes de répartition fondés sur les solidarités directes entre générations, présentent l'inconvénient de ne pas être directement connectés au fonctionnement général de l'appareil de production économique, ni à ses mutations nécessaires en cours dans le contexte de la mondialisation (délocalisations), **ce qui déconnecte de plus en plus aujourd'hui structurellement en France, la sphère des financements sociaux de celle de la production de richesses.**

## **II – Les systèmes de retraites par capitalisation [VI-1 à VI-10, et VII-1 à VII-10]**

**Les retraites par capitalisation**, se sont largement développées en Europe au cours des dernières décennies, selon les traditions libérales des pays anglo-saxons. Ces systèmes, qu'ils soient individuels, institués au sein des grandes entreprises, ou aux niveaux de collectivités régionales ou nationales, prélèvent une épargne, libre, subventionnée, incitée ou obligatoire, sur les revenus d'activité, qui abonde des système de fonds de pension.

Ces derniers constituent ainsi à partir de ces épargnes, un capital financier, qui par l'intermédiation des organismes bancaires, financiers et boursiers, est géré et investi directement dans l'appareil de production économique, qu'il soit national ou international.

Ce sont les revenus générés par les placements (actions, obligations, immobilier) de ces capitaux qui sont utilisés ensuite pour servir les droits acquis par les cotisants lors de l'ouverture de leurs pensions de retraites.

Par suite, **contrairement aux systèmes de répartition, ces système requièrent, après leur institution, une période de maturation** et de montée en charge plus ou moins longue (5 à 7 ans au moins) nécessaire à la constitution de leur capital, avant d'atteindre leur régime permanent.

Contrairement aussi au système par répartition, ces systèmes reposent directement sur le fonctionnement des marchés des capitaux, et de l'immobilier, qu'ils soient nationaux ou mondiaux.

Reposant plutôt sur des logiques privées, individuelles ou de collectivités, au sein des systèmes de retraites par capitalisation **les logiques de solidarité intergénérationnelle ne s'expriment que très indirectement au travers du fonctionnement du système économique et financier.**

En effet, directement en prise sur la croissance économique et intégrés beaucoup plus étroitement que les systèmes par répartition à l'appareil de production économique, national ou international, auquel ils offrent de nouvelles capacités de financement, répondant ainsi beaucoup plus efficacement à la nouvelle logique de la mondialisation, les systèmes actuels des fonds de pension par capitalisation sont donc néanmoins beaucoup plus directement tributaires des aléas de ces marchés dont l'histoire a déjà montré que les secousses peuvent être très violentes et dévastatrice pour ces systèmes<sup>17</sup>, sans même évoquer les très graves menaces que la crise systémique actuelle dite des « *sub-primes* » fait aujourd'hui peser sur l'ensemble du système financier et monétaire mondial.

**IIa - Démographie et Systèmes de retraite par capitalisation [VI-1 à VI-8] : la généralisation et la concentration des fonds de pension est de nature à accélérer encore la marginalisation économique des jeunes adultes.**

Le démographe Jean Bourgeois-Pichat a en effet démontré dès 1978, dans son article resté célèbre "*Le Financement des retraites par capitalisation.*" [VI-1], que dans une population théorique stationnaire ou stable, caractérisée par une espérance de vie de **78 ans** et une fécondité de simple remplacement des générations, dont l'économie serait fermée (demeurant sans échanges extérieurs) et dont le taux de croissance serait de 3%, et le taux d'intérêt de 5%, le financement universel et exclusif des retraites par capitalisation exigerait que les fonds de pension soient en mesure de distribuer par la rémunération du capital une somme représentant plus de 40% de la masse salariale, ce qui semble impossible à réaliser dans les sociétés réelles.

L'examen de la comptabilité publique de la France de 1978 a en effet conduit Jean Bourgeois-Pichat, et l'INSEE et le CERC après lui, à **estimer la rémunération totale du capital à environ 20% de l'ensemble de celle du travail [VI-II].**

En outre, cela exigerait que les fonds de pension possèdent la quasi totalité du capital de l'appareil productif et immobilier de la Nation, conduisant dès lors à des effets d'oligopoles ou de monopoles, tout l'appareil productif de la nation n'étant plus dès lors géré qu'en fonction de la logique des intérêts des retraités, de leur horizons temporels et des exigences de rentabilité qui leur sont propres, à l'exclusion totale des besoins et des horizons temporels plus longs des jeunes adultes, situation qui pénaliserait fortement les investissements lourds à long terme.

Cette situation déplacerait en outre rapidement **au profit des actionnaires le partage des plus values de l'appareil productif entre dividendes et salaires, pénalisant**

---

<sup>17</sup> Sans rappeler le douloureux épisode des emprunts franco-russes du début du XXème siècle, aucun de ces systèmes de retraite par capitalisation n'a pu résister aux inflations qui ont suivi les deux derniers conflits mondiaux du XXème siècle, et c'est d'ailleurs leur effondrement qui, historiquement, est à l'origine de la mise en place et de la généralisation des systèmes de financement par répartition, au lendemain de la seconde guerre mondiale en Europe.



**directement les familles et les jeunes adultes salariés**, et entraînant ainsi la chute de leurs niveaux de vie relatifs qui ne tarderait pas à déprimer leur fécondité, en particulier celle des « *autochtones* », accélérant encore l'inversion de la pyramide des âges de la population.

Et c'est bien ce que semble déjà en effet traduire **la montée sur les places financières du poids des fonds de pensions anglo-saxons** depuis plusieurs années :

- d'une part, sur les marchés financiers internationaux, les exigences nouvelles de rentabilité souvent à deux chiffres que les fonds de pension anglo-saxons réclament des capitaux qu'ils ont de plus en plus massivement investis dans le capital des grands groupes internationaux, et **sur la gestion desquels ils pèsent désormais de plus en plus lourd, poussant à la croissance des dividendes des actionnaires. La part des *bonus* et des *stock-options*, dont la valeur est directement liée à la croissance des dividendes, ne cesse en effet par exemple de croître dans la rémunération des grands patrons**<sup>18</sup>.
- d'autre part, **la distorsion systématique du partage des plus values du système productif en Europe au détriment des salaires**, environ 7 à 10% de la masse s'étant déjà déplacés au cours des vingt-cinq dernières années, selon le professeur Alain Cotta au profit des dividendes [I-16], ces derniers **ayant confisqué les progrès de productivité** quand les salaires ne croissaient que lentement, voire stagnaient<sup>19</sup>.

Ainsi, la généralisation et l'extension des fonds de pension sont-elles **susceptibles d'accentuer encore la marginalisation économique des salariés et des jeunes adultes, accentuant par suite l'érosion de leur revenus relatifs, et donc de déprimer un peu plus la fécondité, en particulier « *autochtone* », ce qui accélère l'inversion de la pyramide des âges de la société.**

Enfin cette exigence nouvelle de très forte rentabilité financière, portée par l'essor des fonds de pensions anglo-saxons sur les places financières internationales depuis plus de vingt ans, **suscite et accélère la dichotomie croissante et dangereuse entre la sphère financière virtuelle et la sphère productrice réelle de l'économie mondiale, l'écart ne cessant de s'élargir entre le taux de croissance du volume de la**

---

<sup>18</sup> Selon le journal *Le Monde* (12/02/08), **les grands patrons français ont vu leur rémunération croître de 40 % en 2007 et seraient désormais les mieux payés d'Europe** (étude annuelle de Hay Group, - *La Tribune* 12/02/08). La rémunération annuelle médiane comprenant le salaire de base, **les bonus et les stock-options** des patrons des géants du CAC 40 - au moins 40.000 employés et plus de 40 milliards d'euros de chiffre d'affaires - se monte à 6,175 millions d'euros. A titre de comparaison, un Britannique perçoit 5,85 millions en moyenne, et un Allemand 3,94 millions d'euros. Loin, tout de même, des 12,97 millions d'euros que gagne un grand patron américain. Selon l'étude, **ce sont principalement les bonus qui ont permis cette augmentation substantielle**. Et cette part de la rémunération "*continue à croître de manière significative*", relève Hay Group, soulignant qu'elle a bondi, en 2007, à 1,431 million d'euros pour les mieux payés du CAC, et à 764.000 euros pour le bas du CAC. **Les stock-options ont également fortement augmenté** (+ 48 % pour 58 % des 135 entreprises étudiées) : leur montant valorisé ainsi que celui des autres actions gratuites a atteint 4,828 millions d'euros pour le haut du CAC 40, et 1,610 million d'euros pour le bas. **Seuls les deux tiers des entreprises conditionnent la distribution de ces actions à la performance du dirigeant, souligne l'étude, ajoutant que de plus en plus de PDG bénéficient d'un "matelas de sécurité"**. En 2007, ils étaient 39 % à ne pas en avoir, contre 60 % en 2006. Quant à la rémunération des patrons des plus petites entreprises du SBF 120, elle atteint 882.000 euros, selon les chiffres de Hay group qui a analysé les comptes de 135 sociétés (CAC 40, SBF 120, plus quinze entreprises telles que ASF, Colas, Latécoère, Sanef, Airbus et DCNS).

<sup>19</sup> Quand ils ne diminuent pas aujourd'hui en valeur absolue pour les plus jeunes adultes entrant sur le marché du travail.

**première et celui de la seconde, comme ne cesse de le dénoncer dans ses ouvrages le Professeur Maurice Allais, Prix Nobel 1988 de Sciences économiques.**

Cependant, contrairement aux systèmes fondés sur la répartition, l'assise du financement de ces systèmes de financement par capitalisation dépasse très largement le cadre des collectivités locales ou nationales, pouvant espérer ainsi échapper aux contraintes que le vieillissement des populations nationales fait désormais peser sur les systèmes de répartition européens, en particulier grâce à des investissements réalisés de plus en plus dans le cadre de la mondialisation, dans les jeunes sociétés émergentes et dynamiques actuelles, telles l'Inde, la Chine ou le Brésil...

Néanmoins les exemples historiques cuisants ont déjà démontré que la pérennité des investissements lourds réalisés dans des sociétés culturellement et géographiquement lointaines ne saurait aucunement rester garantie à terme du risque politique du règlement des dettes.

Beaucoup plus que les systèmes par répartition, ces systèmes de retraite par capitalisation sont donc directement tributaires des risques économiques, financiers et politiques<sup>17</sup> dans le cadre de la mondialisation.

**Iib - Le vieillissement démographique et l'immigration originaire des pays pauvres affectent le fonctionnement des marchés fonciers et immobiliers : il enclenche un processus de *décapitalisation* foncière et immobilière et de désertification du territoire [IV-13 et II-39]**

A propos du financement des retraite par capitalisation, on veut en effet trop souvent ignorer que le fonctionnement des marchés fonciers et immobiliers dans les pays développés, et principalement en Europe et en France, auxquels ces systèmes ont directement recours, peut lui-même être directement mis en cause par les transformations structurelles des populations locales induites par le processus de vieillissement démographique et par la montée rapide des populations immigrées, de culture allogènes, géographiquement concentrées.

Ainsi les perspectives économiques sur lesquelles se fondent les multiples rapports sur l'avenir économique de nos sociétés et de leurs systèmes de retraite, éludent toutes le phénomène de **la *décapitalisation* immobilière et foncière engendrée localement** par le processus d'implosion démographique.

En effet, le fonctionnement des marchés économiques présuppose l'existence **de populations d'offreurs et de demandeurs**, dont les structures, comme les évolutions démographiques peuvent diverger totalement l'une de l'autre. **C'est le cas aujourd'hui en particulier pour les marchés des capitaux immobiliers et fonciers de nombre d'états membres de l'Union.**

Dans ces domaines, comme l'écrit pertinemment le démographe Jean-Claude Chesnais : « *l'offre est largement la résultante de l'héritage démographique et économique cumulé au fil des siècles, quand la demande dépend de l'histoire en cours, en particulier de la fécondité actuelle ou récente* ». Sous l'effet de l'implosion de la fécondité, les effectifs des ménages des jeunes adultes ne cessent de diminuer en

Europe. Au Japon, ils ont ainsi baissé de plus de 20 % depuis 1985. Et, *du fait de l'inversion des pyramides âges, le nombre des ménages ne croîtra plus guère désormais que pour les retraités et les personnes âgées, dont la solvabilité dépendra de la solvabilité de la population active pourvue d'emplois.*

Or ce sont les **jeunes ménages qui forment le moteur naturel de la demande soutenue de logement et d'équipements, dont l'effet multiplicateur d'emplois est bien connu.** Ainsi souligne l'auteur : « *Dans une ville comme Bologne, d'ici à une trentaine d'années, le nombre des décès pourrait être sept fois supérieur à celui des naissances chaque année. Dès lors pourquoi construire, alors que tant de places sont libérées par la mort, quand le nombre des candidats à l'installation s'écroule ?* » [II-39]

De surcroît, il convient en outre de faire observer que **le remplacement local d'une population solvable par une autre moins solvable**, comme c'est le cas par exemple aujourd'hui en France dans plusieurs cantons ou arrondissements urbains, sous l'effet croisé du retournement de la pyramide des âges de la population des « *autochtones* » et de la concentration des populations immigrées plus jeunes venues du Tiers-monde, **en transformant leur environnement humain, bouleversent le fonctionnement des marchés fonciers et immobiliers locaux**, et déprécient parfois très profondément les actifs fonciers et immobiliers des entreprises et des particuliers établis sur ces zones territoriales.

Du reste, cette transformation rapide des environnements démographiques et culturels des actifs fonciers et immobiliers de nombre d'entreprises, en France comme chez nos voisins, affecte déjà la crédibilité de ces actifs fonciers et immobiliers dans les bilans de nombre de groupes industriels et de grandes entreprises, comme le montrent les nouvelles règles pratiques prudentielles et les audits adoptés par les établissements financiers avant de leur accorder leur prêts.

Appelé mécaniquement à s'étendre avec le renversement des pyramides des âges et la montée de l'immigration en provenance des pays pauvres, ce phénomène est de nature à bouleverser les perspectives de croissance de l'économie française et européenne au cours des prochaines décennies, **et pourrait démentir cruellement les hypothèses de croissance sur lesquelles reposent les rapports officiels actuels qui traitent de l'avenir de nos systèmes de retraite.**

A long terme, l'implosion démographique ne peut qu'entraîner le recul de l'économie, en provoquant rapidement désertification des zones rurales et décapitalisation, aggravée par les délocalisations, pour déboucher sur **le risque de rupture économique et de déchirure du tissu social.**

**IIc - Des Effets de génération** engendrées par des vagues de liquidations de retraites sont susceptibles de perturber les marchés financiers : de même que les *effets de génération* ont fortement perturbé les marchés de l'immobilier d'habitation au début des années 90, de même des effets de cette nature pourraient entraîner à l'avenir des fluctuations sur les marchés des capitaux lors de vagues de liquidations simultanées des retraites des fonds de pension.

Il existe **en théorie deux modes de gestion des systèmes de retraite par capitalisation** :

Soit le fonds de pension constitue un capital de base permanent en valeur, dont les seuls revenus sont appelés à servir un flux permanent de retraite, soit le capital constitué est destiné lui-même, avec ses revenus, au service des retraites des ayants droits jusqu'à l'épuisement total des droits du dernier d'entre eux, en anticipant l'évolution des espérances de vie après 60 ans (logique financière de la retraite individuelle par capitalisation, viager et rentes viagères). On pourrait qualifier les fonds de pension qui répondent à cette seconde logique d'attrition, de gestion de *fonds de pension par attrition*.

Ce second mode de gestion en particulier serait susceptible à terme d'introduire un fort « *effet de génération* » dans l'évolution des prix relatifs des marchés des capitaux dans le contexte d'une population vieillissante où le pouvoir d'achat des jeunes adultes est déprimé ainsi que nous l'avons expliqué. Des effets de cette nature affectent en effet actuellement très profondément les marchés de l'immobilier d'habitation en France, comme chez nos principaux partenaires de l'Union.

Au début des années 1990 on a pu observer en effet dans les grandes villes européennes un retournement assez brutal des marchés de l'immobilier d'habitation, qui dans certains pays (Suède) ont même entraîné alors la faillite de plusieurs compagnie d'assurance dont les actifs étaient largement fondés sur cet immobilier.

La raison principale en est un *effet de génération*.

C'est en effet **dans les années d'après guerre**, particulièrement favorables alors à l'endettement des salariés en raison, **d'une part** des crédits à faibles taux bonifiés par les états, alors que **d'autre part** les salaires réels croissaient plus rapidement que l'inflation en captant dans le partage de la plus value du secteur productif la croissance de la productivité au détriment des actionnaires, que **les générations alors âgées de 30 à 40 ans sont devenus propriétaires** de leurs appartements. Ces logements, souvent situés dans des quartiers urbains ont, au cours des cinq décennies suivantes, généralement acquis une grande valeur en raison de leur forte captation de la rente urbaine, du fait de leur situation, et de l'extension des infrastructures urbaines, de transport en particulier.

**Mais, ayant acquis leur bien à peu près en même temps et au même âge**, c'est vers la fin des années 80 que ces générations de propriétaires sont aussi entrées quasi simultanément dans les âges de forte mortalité, et que leurs décès se sont multipliés.

Pour faire face au règlement des droits de succession dont ces logements représentaient souvent l'essentiel de l'actif, les familles ont donc dû le plus souvent les mettre en vente quasiment en même temps, à la fin des années 80, déprimant ainsi alors le marché de l'immobilier.

La chambre des notaires de Paris a pu du reste vérifier cette analyse en constatant la hausse rapide, au cours de cette période, des mutations de l'immobilier d'habitation pour motif de successions.

De même, si des fonds de pension gérés selon la logique d'attrition **sont nombreux à être créés sur une même période à partir de générations fortement concentrées de cotisants**, c'est quasi simultanément que les capitaux devront être vendus une trentaine d'années plus tard pour faire face aux liquidations simultanées des retraites de ces cotisants, effet de vente en masse susceptible de déprimer les marchés des

capitaux, et de déprécier les valeurs espérées de liquidation des retraites, par un effet similaire à l'*effet de génération* déjà observé en 1990 sur les marchés urbains d'habitation.

L'essor même à grande échelle des fonds de pension et leur généralisation ne peut manquer à terme, comme on le voit, **de transformer structurellement le fonctionnement même des marchés financiers**, pouvant même affecter la pérennité de leur financement et de leur fonctionnement.

La théorie rejoint ainsi l'expérience et l'histoire pour confirmer que, dans le contexte d'une population vieillissante, le financement par capitalisation des systèmes de retraite est susceptible d'apporter une contribution précieuse à la consolidation des systèmes de retraites déjà institués en France, comme dans nombre des états membres de l'Union Européenne, à condition toutefois que le poids de ce mode de financement ne dépasse pas des proportions excessives par rapport aux systèmes de financement régis plus directement par les logiques de solidarité intergénérationnelle, ce mode de financement par capitalisation demeurant de toute manière tributaire des aléas structurels du fonctionnement des marchés financiers.

## **C - Conclusion**

**Avantages et inconvénients d'un financement des retraites par une TVA sociale.  
Mesures nécessaires pour enrayer l'inversion de la pyramide des âges.**

Tous les états européens, aujourd'hui confrontés au vieillissement rapide de leurs populations ainsi qu'à la montée rapide sur leur sol de populations immigrées de cultures allogènes, ont désormais choisi pour le financement de leurs principaux systèmes de retraite de consolider un socle de financement solidaire par répartition, complété, à des degrés divers, par des financements de systèmes de fonds de pension. [VII-1 à VII-7]

Compte tenu des contraintes qui dominent le contexte de nos sociétés européennes pour les trente prochaines années au moins, une telle attitude paraît inévitable.

Serait-il possible de définir des critères permettant d'anticiper une optimalité dans le degré d'association entre les deux logiques de financement ?

On peut en douter devant la très grande difficulté d'anticiper à terme les risques systémiques politiques, financiers et économiques qui pèsent sur les systèmes de retraite par capitalisation, alors qu'à l'inverse, les risques induits par les contraintes démographiques et migratoires sur les systèmes de retraite par répartition sont très correctement prévisibles à terme.

En France, **pour sauver la protection sociale et l'emploi menacé par les délocalisations**, des voix concordantes s'élèvent depuis plusieurs années pour réclamer de dégrever le travail du financement de celle-ci, encore très lourdement assis sur les salaires, en reportant ce financement sur la consommation.

**I - Avantages et inconvénients d'un financement des retraites par une TVA sociale [VII-11].**

Les nouvelles contraintes économiques de la mondialisation et de la concurrence directe des pays à très bas salaire suscitent le chômage en France, comme chez nos principaux partenaires européens, d'une part par les délocalisations des entreprises qui

gagnent des pans entier de l'appareil productif en France, et d'autre part en avantageant sur le marché européen les produits importés à partir de ces pays face aux produits fabriqués avec la main d'œuvre européenne.

Plusieurs raisons convergent en effet pour réduire, voire supprimer les prélèvements sociaux qui pèsent sur les revenus du travail :

- Ils pénalisent l'emploi et les entreprises de main-d'oeuvre en creusant l'écart entre le coût du travail et le revenu salarial net ;
- Ils dépriment les revenus des actifs en âge de fonder une famille, participent ainsi à la chute de la natalité qui accroît mécaniquement la charge dédiée aux inactifs âgés ;
- Ils handicapent les entreprises de main d'oeuvre, encouragent leur délocalisation ou l'importation de produits comparables à partir des pays à bas salaires.

Il s'agirait donc d'**asseoir la contribution sociale sur la consommation et non plus sur les revenus du travail.**

Selon les données dispensées en fin 2005, on peut estimer que **le coût du travail est, en France, en moyenne de l'ordre de 1,62 fois le salaire net**, indépendamment des différences observables d'un secteur d'activité à l'autre. [VII-11]

#### **Ia - Avantages de la TVA sociale<sup>20</sup> :**

- Comme la TVA, la TVA sociale s'applique sur chaque valeur ajoutée au bien ou service mis en vente et collectée par les fournisseurs. Elle élargit ainsi considérablement l'assiette du recouvrement de la dépense de protection sociale puisque **la consommation est une assiette de prélèvement beaucoup plus large et partagée que l'emploi. Elle n'alourdit pas le budget des entreprises, ne diminue pas ses revenus, ne pénalise pas l'investissement, mais couvre tous les facteurs de production sans causer d'effet dissuasif sur l'activité.** Elle ne constituerait pas une charge pour l'entreprise, apparaissant comme la TVA dans les comptes de tiers du plan comptable général, à la différence des autres impôts et charges qui apparaissent dans les comptes de charges. En revanche, à la différence des charges sociales, **la TVA sociale est exigée sur la vente des produits nationaux ou importés, mais ne s'applique pas aux produits importés vendus hors taxes.**

- **Elle permet de réduire de moitié le coût du travail, de baisser les prix des produits nationaux relativement à ceux des produits étrangers. Elle diminue les prix des biens nécessitant de la main d'œuvre, c'est-à-dire des produits manufacturiers, mais augmente celui des produits des entreprises de haute technologie ou délocalisées. Elle protège donc l'emploi.** [VII-11]

---

<sup>20</sup> Il faut savoir qu'en France en 2005, une réduction de 1% du coût du travail représenterait pour son financement 1,1% de TVA supplémentaire. Indépendamment des recettes des cotisations sociales effectives et de celles de la TVA, un pour cent (1%) supplémentaire de TVA permettrait de réduire les charges sociales de 2,22 % à 2,29 %. Ce qui revient à dire, si l'on admet que les charges sociales salariales et patronales couvrent en moyenne 38,5 % du coût du travail, qu'une augmentation de 1 % de TVA affecté au financement des cotisations sociales effectives reviendrait à réduire le coût du travail français d'environ 0,85 % à 0,88 % [VII-11]

- Alors que le financement de la protection sociale assis sur les salaires pénalise les entreprises de main-d'œuvre et les emplois à faible productivité par rapport aux entreprises de haute technologie, après le transfert des charges sur la TVA sociale les produits de ces deux types d'entreprise supportent à égalité le coût de la protection sociale.
- De la même façon, elle réduit la différence de prix entre un produit national et un produit importé. Le transfert des charges sur la TVA sociale augmente le prix des produits importés puisque les taxes sur la consommation y sont appliquées, mais il diminue les prix à l'exportation puisque les taxes sur la consommation n'y sont pas répercutées. **La TVA sociale peut ainsi freiner les importations et soutenir les exportations, réduire le mouvement des délocalisations industrielles effectuées par les entreprises pour échapper aux poids des charges sociales pesant sur les salaires. De surcroît, en découplant les cotisations sociales effectives du salaire, les augmentations salariales pèseront moins sur le coût du travail.**
- **La TVA sociale favorise donc la manufacture mais pénalise les technologies de l'information et de la communication (TIC), tandis qu'elle rétablit partiellement l'équilibre concurrentiel entre produits nationaux et produits importés.**

#### **Ib - Inconvénients de la TVA sociale<sup>21</sup>**

La TVA sociale est cependant dénoncée pour des raisons souvent divergentes.

- Pour les uns, elle occulte la croissance du budget social, notamment depuis les dernières décennies du XX<sup>e</sup> siècle, qui tend à **détourner la ressource financière du secteur marchand**. Ceux-là proposent la suppression du système de Sécurité sociale et son remplacement « *par un système d'assurance où les cotisations seraient proportionnelles aux risques et non aux revenus.* »
- Pour d'autres, elle pénalisera des secteurs qui, parce qu'ils connaissent **une forte productivité, entraînent la croissance économique qui engendre à son tour des emplois nouveaux**.
- Certains soulignent que **les hausses d'imposition sur la consommation se répercutent davantage sur les prix que les cotisations sociales et seraient donc des facteurs d'inflation, notamment si les entreprises ne jouent pas le jeu** et ne répercutent pas les baisses du coût du travail.
- Pour d'autres enfin, comme tout impôt indirect, c'est-à-dire qui repose *in fine* sur la consommation, **elle pénalise les personnes qui ayant de faibles revenus en consacrent la totalité à consommer. Ils sont en conséquence**

---

<sup>21</sup> La logique économique s'attache, dans un monde concurrentiel, à dissocier le coût de la protection sociale des revenus du travail, afin de réduire le coût du travail. Il reste que ce dernier, après déduction des charges sociales patronales et salariales, reste bien supérieur à celui de pays émergents. **La question peut dès lors se poser de savoir jusqu'où cette logique du moindre coût du travail peut aller.** De surcroît, il semble, en la matière, plus conséquent et juste de **dénoncer les distorsions commerciales occasionnées par le flottement du dollar**, monnaie internationale, qui constitue **le plus puissant protectionnisme qui soit**. Ainsi, tous les biens et services importés libellés en dollars ont bénéficié d'une réduction de prix de près de 40 % en février 2005 par rapport à octobre 2000.

**taxés à hauteur de l'ensemble de leurs revenus alors que ceux qui en épargnent ou peuvent en épargner une partie ne sont taxés qu'à hauteur de la partie** de leurs revenus consacrés à la consommation. Ainsi, plus la pension à épargner se réduit, plus le revenu est taxé<sup>22</sup>.

Ces critiques ne sont pas sans fondement mais n'invalident pas pour autant fondamentalement la pertinence de la TVA sociale<sup>22</sup>.

Quoi qu'il en soit de cette proposition, dans le contexte de la mondialisation économique, du vieillissement démographique et de la montée de populations immigrées de cultures allogènes, le développement des systèmes de retraites par capitalisation en France et en Europe paraît désormais inéluctable en même temps que souhaitable dans certaines limites, à la condition toutefois de rester parfaitement indemne de l'illusion qui porterait beaucoup trop facilement à penser que les systèmes de retraite et leurs enjeux, comme du reste la croissance économique elle-même, pourraient entièrement s'abstraire des solidarités intergénérationnelles et nationales et de leurs contextes locaux, dans une logique devenue purement mondiale.

Si de telles illusions devaient s'amplifier, nul doute que le XXIème siècle n'y apporte avant longtemps des démentis qui pourraient être cuisants et extrêmement douloureux.

De toute manière, la clé, à long terme, de la pérennité des sociétés européennes ne peut que résider dans les capacités de leurs gouvernements à restaurer des politiques collectives susceptibles d'enrayer la sous fécondité structurelle de leurs populations « *autochtones* », **en restaurant le remplacement des générations de ces dernières.**

Ce ne sera possible que si cette politique collective est réellement de nature à enrayer la tendance structurelle à la triple marginalisation, politique, sociale, économique en termes de revenus et de patrimoine, des jeunes adultes (âgés de 20 à 40 ans), en particulier à enrayer la tendance structurelle de **l'érosion continue de leurs niveaux de vie relatifs qui déprime systématiquement leur fécondité,** tendance induite dans nos sociétés par l'inversion de la pyramide des âges de ces population, et par la montée irrésistible corrélative de la place occupée par les seniors dans ces sociétés ainsi que dans leur fonctionnement politique, économique et social.

Depuis trente ans, la baisse de la fécondité s'est étendue au monde entier.

Les démographes de l'ONU doivent maintenant reconnaître **que près des deux tiers de la population de la planète ne remplacent<sup>23</sup> plus actuellement leurs générations, et que cette proportion s'accroît rapidement,** de sorte que **si cette sous-fécondité devait persister et s'étendre durant trois ou quatre décennies** comme elle l'a fait en Europe selon le mécanisme que nous avons décrit, et se généraliser à la planète entière, d'ici à la fin du siècle actuel, **la pyramide des âges de l'humanité s'apparentera à celle que présente aujourd'hui la population des pays développés, c'est-à-dire que l'humanité entière sera dès lors largement engagée dans le processus d'inversion de sa pyramide des âges et d'implosion de sa population, processus cumulatif auquel nous sommes confrontés en Europe aujourd'hui, et dont il devient très rapidement si difficile de se dégager.**

---

<sup>22</sup> En particulier, la TVA sociale pourrait être modulée par catégorie de produits, taxant plus fortement les produits de haut de gamme, **les taux selon les catégories de produits variant conformément aux profils de consommation selon les grandes CSP, et dégageant les produits de première nécessité.**

<sup>23</sup> Compte tenu des niveaux de mortalité locaux.



Pour la France, nous présentons ici, pour conclure, **les deux mesures constitutionnelles et démocratiques qu'il serait désormais absolument nécessaire, sinon suffisant, d'adopter** pour tenter de ralentir, sinon d'enrayer ce processus létal d'inversion de la pyramide des âges de la population :

(Encadré *Les deux mesures constitutionnelles nécessaires*)

**P.B.C.**

## POUR EN SAVOIR PLUS

### I – Le Processus de l'Implosion démographique post-transitionnelle et la marginalisation des jeunes adultes

- [I-1] Thorstein Veblen : *"The Theory of the Leisure Class."*, Stanford, California, 1899.
- [I-2] James S. Duesenberry : *"Income, Saving and the Theory of Consumer Behavior."*, Harvard University press, Cambridge, Massachusetts, 1949.
- [I-3] Gary S. Becker : *"A Treatise on the Family."*, Harvard University press, Cambridge, Massachusetts, 1981.
- [I-4] Philippe Bourcier de Carbon : *"Niveaux de vie et fluctuations démographiques. Contribution à l'analyse de la baisse séculaire de la fécondité et des interactions entre populations : Vers une théorie socio-économique de l'implosion démographique de l'après transition."*, accompagné des commentaires de Jean Bourgeois-Pichat, INED, Paris, Janvier 1987 (cote biblio INED 1989B8430).
- [I-4bis] Jean Bourgeois-Pichat : *"Du XXème au XXIème siècle : l'Europe et sa population après l'an 2000."*, Population n°1, INED, Paris, 1988.
- [I-5] Philippe Bourcier de Carbon : *"L'implosion démographique contemporaine : l'effet de levier" du vieillissement de la population sur la fécondité*, AX, « La Jaune et la Rouge », Ecole Polytechnique, Paris, Juin-Juillet 1995. *"Vieillesse démographique, chômage et progrès technique en France : Observations rétrospectives et réflexions."*, AX, « La Jaune et la Rouge », Ecole Polytechnique, Paris, Août- Septembre 1995.
- [I-6] Philippe Bourcier de Carbon : *"Population de la France : Chronique d'une implosion annoncée."*, Futuribles n°203, pp.63-92, Paris, novembre 1995.
- [I-7] Philippe Bourcier de Carbon : *"Fluctuations du revenu relatif et "baby-boom" aux Etats-Unis."*, Population et Avenir n°635, Paris, Novembre-Décembre 1997.
- [I-8] Jules Leveugle : *"Extinction de L'Europe ou politique démographique ?"*, Revue Commentaire, n°78 Été 1997, pp. 419-429, Paris, 1997.
- [I-9] Philippe Bourcier de Carbon : *"De la « Révolution » démographique à la « Transition » démographique : Les avatars de la pensée d'Adolphe Landry à l'aune des concepteurs du paradigme de la « Transition démographique. »"*, Communication au Colloque International « Adolphe Landry : économiste, démographe et législateur », Corte 3-6 septembre 1997, 45 p., Corte, 1997. ALLIANCE NATIONALE : Philippe Bourcier de Carbon : *"Transition ou Révolution démographique ? Les insuffisances et les implications de la théorie de la transition démographique : I Les origines."*, Population et Avenir n°636, Paris, Janvier-Février 1998. *"Transition ou Révolution démographique ? Les insuffisances et les implications de la théorie de la transition démographique : II Les conséquences."*, Population et Avenir n°637, Paris, Mars-Avril 1998. *"Vers l'abandon des vieux schémas : Vers la fin du paradigme de la "Transition démographique" et le retour à la "Révolution démographique" ?"*, Panoramiques, 3<sup>ème</sup> trimestre 2000, n°47 : *"Quand on entend démographie faut-il sortir son revolver ?"*, Paris, Ed. Corlet, 2000, pp. 172-180.
- [I-10] Philippe Bourcier de Carbon : *"Niveaux de vie relatifs, fécondité, épargne et richesse : contribution pour une démo-économie pure."*, Laboratoire de la Faculté des Sciences Economiques de l'Université du Val de Marne - Paris XII, revue du G.R.A.T.I.C.E. (Groupe de Recherche et d'Analyse des Théories, Institutions et Conventions Economiques : <http://www.univ-paris12.fr/www/labos/gratice/Cahiers.htm>), numéro du premier semestre 2000, Cahiers du GRATICE n°18, consacré à l'économie de la famille, Paris, 2000, pp.95-120 (avec un "Erratum typographique" de la revue du GRATICE : Cahiers du GRATICE n°20, Développement : vers un nouveau paradigme, Paris, premier semestre 2001, pp.275-277).
- [I-11] Philippe Bourcier de Carbon : *"Niveaux de vie relatifs, fécondité, épargne et richesse : contribution pour une démo-économie pure. Eléments d'application au cas des Etats-Unis."*, Numéro spécial de Population, en Hommage à Gérard Calot, INED, Paris, 2008.
- [I-12] Philippe Bourcier de Carbon : *"Enjeux économiques, financiers et éthiques dans les sociétés modernes vieillissantes : quelques pistes de réflexion"*, in Enjeux financiers et Ethique, Actes du Colloque CNAM-CCEF-CNPF du 06 novembre 2002, Numéro spécial de la Revue *Finance et Gestion* du Centre National des Professions Financières et de la Compagnie des Conseils et Experts Financiers (CNPF-CCEF), Paris, 2003.
- [I-13] Philippe Bourcier de Carbon : *"La démographie européenne"*, in *La Tragédie européenne et la France*, cinquième partie d'un livre collectif, coordonné par M. l'Ambassadeur de France Pierre Maillard et le Général Pierre-Marie Gallois, Editions François-Xavier de Guibert, Paris, novembre 2004.
- [I-14] *"L'Europe va-t-elle disparaître ?"*, Institut International de Géopolitique (IIG), Géopolitique n°74, juin 2001, Revue de l'IIG, Paris, 2001.
- [I-15] Yves-Marie Laulan : *"Les nations suicidaires"*, 2<sup>ème</sup> édition, 283 p., Ed. François-Xavier de Guibert, Paris, octobre 2003.
- [I-16] Alain Cotta : *"Une glorieuse stagnation"*, 157 p., Fayard, Paris, avril 2003.
- [I-17] Philippe Bourcier de Carbon : *"Les enjeux démographiques"*, in *Mondialisation et Europe Fédérale*, chapitre d'un livre collectif, remis en décembre 2004, coordonné par M. le Député Jacques Myard, Editions François-Xavier de Guibert, Paris, mars 2005.
- [I-18] Philippe Bourcier de Carbon : *"Le vieillissement du corps électoral : Evolution depuis l'avènement de la Vème République et perspectives."*, Population et Avenir n°603, Paris, Mai-Juin 1991.
- [I-19] ADMINISTRATION : Philippe Bourcier de Carbon : *"Le vieillissement de la démocratie : l'irrésistible essor du pouvoir "gris"."* in « Nous vieillirons ensemble », n° spécial de la revue Administration, Paris, 1995.

[I-20] Philippe Bourcier de Carbon : *"Le vieillissement de la démocratie : le vieillissement du corps électoral entraîne l'éviction politique progressive des jeunes adultes et des femmes en âge de maternité."*, Liberté Politique, Hiver 1999-2000, n°11, Paris, Ed. F-X. de Guibert, 2000, pp. 9-33

[I-21] Philippe Bourcier de Carbon : *"Les blocages politiques : le refus de la réforme ou le paradoxe de la démocratie : Entre inversion de la pyramide des âges et montée du vote communautaire : les mutations du Corps électoral métropolitain de 2005 à 2050, et le blocage des possibilités de réforme"*, Pages 121-172, des Actes du colloque de mars 2007 de l'Institut de Géopolitique des Populations (IGP) « *Viellissement mondial et conséquences géopolitiques* » Paris, l'Harmattan-IGP, septembre 2007.

[I-22] François Heran, Dominique Rouault : *"La Présidentielle à contre-jour : abstentionnistes et non-inscrits"*, INSEE Première n°397, INSEE, Paris, Juillet 1995.

[I-23] François Heran, Dominique Rouault : *"La Double élection de 1995 : exclusion sociale et stratégie d'abstention"*, INSEE Première n°414, INSEE, Paris, Novembre 1995.

[I-24] François Heran : *"Les intermittences du Vote : un bilan de la participation de 1995 à 1997"*, INSEE Première n°546, INSEE, Paris, Novembre 1997.

[I-25] François Clanché : *"La Participation électorale au printemps 2002"*, INSEE Première n°877, INSEE, Paris, Janvier 2003.

[I-26] Aline Déséquelles : *"La Participation électorale au printemps 2004"*, INSEE Première n°997, INSEE, Paris, Décembre 2004.

[I-27] Conseil Constitutionnel : *"Déclaration du 25 avril 2007 relative aux résultats du premier tour de scrutin de l'élection du Président de la République"*, Texte 1 sur 119, Journal Officiel de la République Française, Paris, Jeudi 26 avril 2007.

## **II - Recensements, Sous-enregistrement, Immigration, Fécondité différentielle**

[II-1] INSEE : Solange Hémerly : *"Recensement de la population de 1982. Nationalités, Résultats du sondage au quart."*, INSEE, Paris, Septembre 1988.

[II-2] INSEE : *"Recensement de la population de 1990. Nationalités, Résultats du sondage au quart."*, INSEE résultats n°217, Démographie-Société, n°21, INSEE, Paris, Novembre 1992.

[II-3] Claude-Valentin Marie : *"Recensement de la population de 1990. Les populations des DOM-TOM, nées et originaires, résidant en France métropolitaine."*, INSEE résultats n°232, Démographie-Société, n°24, INSEE, Paris, Mars 1993.

[II-4] Nicole Coeffic : *"L'enquête post-censitaire de 1990."*, Population, 6, 1993, pp.1655-1682, INED, Paris, 1993.

[II-5] Jacques Lavertu : *"Recensement de la population de 1990. La structure des ménages par région et par département, Résultats du sondage au quart."*, INSEE résultats n°336, Démographie-Société, n°35, INSEE, Paris, Septembre 1994.

[II-6] Catherine Kholer et Suzanne Thave : *"Les immigrés et leur famille au recensement de 1990."*, INSEE résultats n°538-539, Démographie-Société, n°56-57, INSEE, Paris, Mai 1997.

[II-7] INSEE : *"Recensement de la population de 1999. Tableaux Références et Analyses, Sondage au vingtième."*, INSEE résultats n°744, Démographie-Société, n°82, INSEE, Paris, Juillet 2001.

[II-8] INSEE : *"Recensement de la population de 1999. Tableaux Thématiques, Exploitation complémentaire. Population immigrée, Population étrangère, France métropolitaine."*, INSEE, Paris, mai 2002.

[II-9] Philippe Bourcier de Carbon : *"NOTICE : A propos des redressements des effectifs observés en Métropole au RGP de 1999."*, working paper de l'Institut de Géopolitique des Populations (IGP), IGP, Paris, 03 janvier 2004.

[II-10] Fabienne Daguët : *"La Fécondité en France au cours du XXème siècle."*, INSEE Première, n°873, décembre 2002, INSEE, Paris, 2002.

[II-11] Fabienne Daguët : *"Un siècle de fécondité française - caractéristiques et évolution de la fécondité de 1901 à 1999"*, INSEE Résultats société n°8, INSEE, Paris, 2002.

[II-12] Xavier Thierry : *"Les entrées d'étrangers en France de 1994 à 1999."*, Population n°56-3, 2001, pp.423-450, INED, Paris, 2001.

[II-13] Xavier Thierry : *"Les entrées d'étrangers en France : évolutions statistiques et bilan de l'opération de régularisation exceptionnelle de 1997."*, Population n°55-3, 2001, pp.567-620, INED, Paris, 2001.

[II-14] Xavier Thierry : *"La fréquence de renouvellement des premiers titres de séjour."*, Population n°56, 3-2001, pp.451-458, INED, Paris, 2001.

[II-15] Xavier Thierry : *"Statistiques des Flux d'immigration en France en 1994, 1995, 1996, 1997, 1998, 1999, 2000, 2001, 2002, 2003, 2004."*, INED, Paris, 2001, 2005, 2007  
<http://www.ined.fr/population-en-chiffres/france/fluxmigration/immigration02.pdf>

[II-16] Xavier Thierry : *"Statistiques des flux d'immigration en France : années 1994 à 1999."*, données de l'AGDREF, INED, Paris, septembre 2003.

[II-17] Xavier Thierry : *"Evolution récente de l'Immigration en France et éléments de comparaison avec le Royaume-Uni."*, Population n°59, 5-2004, pp.725-764, INED, Paris, 2004.

[II-18] Xavier Thierry : *"Statistiques des flux d'immigration en France : années 2000 à 2005."*, données de l'AGDREF [www.ined.fr](http://www.ined.fr), INED, Paris, décembre 2007.

[II-19] Michèle Tribalat : *"Cent ans d'immigration, Etrangers d'hier Français d'aujourd'hui."*, Travaux et Documents, Cahier n°131, INED, PUF, Paris, 1991.

[II-20] Michèle Tribalat : *"Les immigrés au recensement de 1990 et les populations liées à leur installation en France."*, Population, 6, 1993, pp.1911-1946, INED, Paris, 1993.

[II-21] Michèle Tribalat : *"Chronique de l'immigration."*, Population n°51-1, 1996, pp.141-194, INED, Paris, 1996.

[II-22] Michèle Tribalat : *"Les débuts de constitution de famille chez les enfants d'immigrés."*, pp. 711-726, in *La population de la France ; évolutions démographiques depuis 1946*, Christophe Bergouignan, Chantal Blayo, Alain Parant, Jean-Paul Sardon, Michèle Tribalat, Conférence Universitaire de Démographie et d'Etude des Populations, CUDEP-IUEDUB, Bordeaux, 2005.

[II-23] Michèle Tribalat : *"Fécondité des immigrées et apport démographique de l'immigration."*, pp. 727-768, in *La population de la France ; évolutions démographiques depuis 1946*, Christophe Bergouignan, Chantal Blayo, Alain Parant, Jean-Paul Sardon, Michèle Tribalat, Conférence Universitaire de Démographie et d'Etude des Populations, CUDEP-IUEDUB, Bordeaux, 2005.

[II-24] Haut Conseil à l'Intégration : *"Rapport pour l'année 2000."*, Haut Conseil à l'Intégration, Paris, 2001.

[II-25] Philippe Bourcier de Carbon : *"La présence étrangère depuis la guerre."*, in « *Histoire de la Populations Française* » dirigée par Jacques Dupâquier, tome IV, Collection Quadrige, PUF, Paris, 1988, seconde édition 1992.

[II-26] Philippe Bourcier de Carbon : *"Démographie et flux migratoires en Méditerranée"*, rapport présenté à la réunion des anciens Chefs d'Etats et responsables politiques de pays méditerranéens, réunis à Monaco dans le cadre des séances des 20 et 21 février 2003 du Club de Monaco, sous la présidence de Son excellence Boutros Boutros-Ghali, sixième Secrétaire Général de l'Organisation des Nations-Unies (1992-1996), Monaco, février 2003.

[II-27] André Lebon : *"Immigration et présence étrangère en France en 1999 : premiers enseignements du recensement."*, Ministère de l'Emploi et de la Solidarité, Direction de la Population et des Migrations, Paris, Décembre 2000.

[II-28] Guy Desplanques : *"La fécondité des étrangères en France diminue."*, *La société française, Données sociales 1993*, pp.46-53, INSEE, Paris, 1994.

[II-29] François Legros : *"La Fécondité des Etrangères en France : une stabilisation entre 1990 et 1999."*, *INSEE Première*, n°898, mai 2003, INSEE, Paris, 2003.  
à 1999", INSEE Résultats société n°8, INSEE, Paris, 2002.

[II-30] Bernard Gentil : *"La Population française immatriculée à l'étranger est en forte hausse."*, *INSEE Première*, n°919, août 2003, INSEE, Paris, 2003.

[II-31] Jacques Bichot : *"L'immigration : coûts directs et indirects, effets économiques"*, in *Immigration/Intégration, un essai d'évaluation des coûts économiques et financiers*, pp.25-46 des actes du Colloque de l'Institut de Géopolitique des Populations, IGP, 17 novembre 2005, IGP-l'Harmattan, Paris 2006.

[II-32] Gérard Lafay : *"L'intégration : coûts directs et indirects. Effets économiques immédiats et différés"*, in *Immigration/Intégration, un essai d'évaluation des coûts économiques et financiers*, pp. 52-58 des actes du Colloque de l'Institut de Géopolitique des Populations, IGP, 17 novembre 2005, IGP-l'Harmattan, Paris 2006.

[II-33] Maurice Allais : *"L'Europe face à son avenir – Que faire ?"*, Robert Laffont et Clément Juglar, Paris 1991.

[II-34] Maurice Allais : *"Erreurs et Impasses de la Construction Européenne."*, Clément Juglar, Paris 1992.

[II-35] Maurice Allais : *"Combats pour l'Europe, 1992-1994."*, Clément Juglar, Paris 1994.

[II-36] Maurice Allais : *"La Mondialisation, La destruction des emplois et de la croissance. L'Evidence empirique."*, Clément Juglar, Paris 1999.

[II-37] Maurice Allais : *"Nouveaux Combats pour l'Europe, 1995-2001."*, Clément Juglar, Paris 2001.

[II-38] Maurice Allais : *"L'Europe en crise – Que faire ?"*, Clément Juglar, Paris 2005.

[II-39] Jean-Claude Chesnais : *"Les racines démographiques de la déflation : vers la décapitalisation."*, Le Débat, mars-avril 1997, Paris, 1997, pp. 86-97.

### **III - Statistiques et Rapports démographiques**

[III-1] INSEE : *"Les Immigrés en France, édition 2005."*, INSEE, Septembre 2005.

[III-2] INSEE : *"Bilan démographique 2005."*, uniquement sur le site internet de l'INSEE, 17 janvier 2006 : [http://www.insee.fr/fr/ffc/pop\\_age.htm](http://www.insee.fr/fr/ffc/pop_age.htm)

[III-3] INSEE : *"Bilan démographique 2006."*, uniquement sur le site internet de l'INSEE, 25 janvier 2007 : [http://www.insee.fr/fr/ffc/pop\\_age.htm](http://www.insee.fr/fr/ffc/pop_age.htm)

[III-4] INSEE : *"Bilan démographique 2007."*, uniquement sur le site internet de l'INSEE, 24 janvier 2008 : [http://www.insee.fr/fr/ffc/pop\\_age.htm](http://www.insee.fr/fr/ffc/pop_age.htm)

[III-5] Catherine Beaumel, Aline Désesquelles, Lucile Richet-Mastain et Mauricette Vatan : *"La situation démographique en 2002, Mouvement de la population."*, INSEE Résultats Société n°34, INSEE, Paris, Août 2004.

[III-6] Catherine Beaumel, Lucile Richet-Mastain et Mauricette Vatan : *"La situation démographique en 2003, Mouvement de la population."*, INSEE Résultats Société n°41, INSEE, Paris, Septembre 2005.

[III-7] Catherine Beaumel, Fabienne Daguet, Lucile Richet-Mastain et Mauricette Vatan : *"La situation démographique en 2004, Mouvement de la population."*, INSEE Résultats Société n°55, INSEE, Paris, août 2006.

[III-8] Catherine Beaumel, Lucile Richet-Mastain et Mauricette Vatan : *"La situation démographique en 2005, Mouvement de la population."*, [http://www.insee.fr/fr/ffc/ficdoc\\_frame.asp?doc\\_id=2041&theme=2](http://www.insee.fr/fr/ffc/ficdoc_frame.asp?doc_id=2041&theme=2) INSEE Résultats Société n°66, INSEE, Paris, juin 2007.

[III-9] *"La situation démographique en 2006, Mouvement de la population."*, La situation démographique 2006 (publiée en 2008) se présente sous la forme de quatre INSEE Résultats Société indépendants, publiés à des dates différentes, au plus près de la date de disponibilité des statistiques définitives utilisées : les informations sur les naissances, les mariages et les décès sont abordées dans trois INSEE Résultats Société distincts. Un quatrième INSEE Résultats Société présentera les données de population et les principaux indicateurs démographiques (indice de fécondité, taux de nuptialité, espérance de vie, etc.). Les 2 premiers INSEE Résultats Société - n° 74, Naissances et n° 75, Mariages - sont d'ores et déjà accessibles à partir du site Insee ([http://www.insee.fr/fr/home/home\\_page.asp](http://www.insee.fr/fr/home/home_page.asp)), Paris, 22 janvier 2008.

[III-10] EUROSTAT : *"Statistiques de Population 2006."*, Union Européenne, Luxembourg, novembre 2007.

#### **IV - Projections démographiques**

[IV-1] ONU : *"World Population Prospects, Population Estimates and Prospects"*, The 1992, 1994, 1996, 1998, 2000, 2002, 2004, 2006 Revisions, ONU, New-York, 1993, 1995, 1997, 1999, 2001, 2003, 2005, 2007.

[IV-2] Haut Comité de la population : *"Démographie, Immigration, Naturalisation."*, rapport au Ministre et de la Participation, Documentation Française, Paris, juin 1980.

[IV-3] Philippe Bourcier de Carbon et Pierre Chaunu : *"Un génocide statistique : on recherche 1.893.000 Etrangers disparus dans l'ordinateur de l'INED."*, Histoire, Economie et Société, n°1, 1986, Paris, 1986.

[IV-4] J-C. Labat et J. Dekneudt : *"Projection de la population étrangère résidant en France métropolitaine."*, Archives et Documents n°166, INSEE, Paris, juin 1986.

[IV-5] J-C. Labat : *"Projection de la population étrangère résidant en France métropolitaine."*, Actes du VIIIème colloque national de démographie « *Les projections démographiques* », Grenoble 5-7 mai 1987, actes du colloque, tome I, INED, Travaux et Documents, Cahier n°116, pp.205-225, INED, PUF, Paris, 1987.

[IV-6] Philippe Bourcier de Carbon : *"Les projections de la population étrangère : méthodes et résultats."*, actes du VIIIème colloque national de démographie « *Les projections démographiques* », Grenoble 5-7 mai 1987, actes du colloque, tome II, INED, Travaux et Documents, Cahier n°122, pp.59-89, INED, PUF, Paris, 1988.

[IV-7] Philippe Bourcier de Carbon : *"La présence étrangère depuis la guerre."*, in « *Histoire de la Population Française* » dirigée par Jacques Dupâquier, tome IV, Collection Quadrige, PUF, Paris, 1988, seconde édition 1992.

[IV-8] Philippe Bourcier de Carbon : *"Que pouvons-nous savoir de la population d'origine africaine résidant aujourd'hui en Métropole ? "*, Actes du colloque du 18 juin 2002 de l'Institut de Géopolitique des Populations (IGP) : « *La France en 2002 : bulletin de santé démographique* », Paris 18 juin 2002, Revue de l'IGP, n8, 2° trimestre 2002, pp. 129-151, Paris, IGP, janvier 2003.

[IV-9] Philippe Bourcier de Carbon : *"Essai de projection des populations d'origine étrangère, résidentes en Métropole, observées au Recensement Général de la Population du 08 mars 1999 "*, Pages 159-189, des Actes du colloque d'octobre 2003 de l'Institut de Géopolitique des Populations (IGP) « *Ces migrants qui changent la face de l'Europe* » Paris, l'Harmattan-IGP, avril 2004.

[IV-10] Philippe Bourcier de Carbon : *"Des indices de fécondité différenciés selon les communautés d'origine : facteurs et conséquences"*, Pages 57-90, des Actes du colloque de février 2006 de l'Institut de Géopolitique des Populations (IGP) « *Peut-on se satisfaire de la natalité en France et en Europe ?* » Paris, l'Harmattan-IGP, juin 2006.

[IV-11] Chantal Brutel et Laure Omalek : *"Projections démographiques pour la France, ses régions et ses départements (horizon 2030/2050)."*, INSEE Résultats Société n°16, INSEE, Paris, Juillet 2003.

[IV-12] Emmanuelle Nauze-Fichet, Frédéric Lerais et Stéphane Lhermitte : *"Projections de Population Active, 2003-2050."*, INSEE Résultats Société n°13, INSEE, Paris, Juin 2003.

[IV-13] Joël Dekneudt, Alain Jacquot et Bénédicte Macrakis : *"Projections de ménages pour la France métropolitaine, ses régions et ses départements (horizon 2030)."*, INSEE Résultats Société n°19, INSEE, Paris, Octobre 2003.

[IV-14] Isabelle Robert-Bobée : *"Projections de population 2005-2050, pour la France métropolitaine"*, <http://www.insee.fr/fr/ppp/ir/accueil.asp?page=projpop0550/synt/synthese.htm> INSEE Résultats Société n°57, INSEE, Paris, Septembre 2006.

[IV-15] Elise Coudin : *"Projections de population active pour la France métropolitaine 2006-2050"*, <http://www.insee.fr/fr/ppp/ir/accueil.asp?page=projpopact0650/synt/synthese.htm> INSEE Résultats Société n°63, INSEE, Paris, Avril 2007.

#### **V - Budget Social, Patrimoine**

[V-1] INSEE - *"Le patrimoine immobilier des retraités"*, INSEE Première n°984,

[http://www.insee.fr/fr/ffc/docs\\_ffc/IP984.pdf](http://www.insee.fr/fr/ffc/docs_ffc/IP984.pdf), Paris, septembre 2004,

Extraits : *"Près d'un ménage retraité sur cinq possède à la fois sa résidence principale et un autre logement. La moitié de ces autres logements sont mis en location et seulement un tiers sont des résidences secondaires."*

[V-2] INSEE : *"Patrimoine - quand les ménages prennent de l'assurance"*, INSEE Première n°1.015,

[http://www.insee.fr/fr/ffc/docs\\_ffc/ip1015.pdf](http://www.insee.fr/fr/ffc/docs_ffc/ip1015.pdf), Paris, mai 2005

[V-3] SCPI <http://www.scp-aspim.com/index.html>

Les SCPI (immobilier d'entreprise ou immobilier d'habitation) représentent : 1°) 500 000 associés, 2°) 8 millions de m<sup>2</sup> de patrimoine, 3°) 13 milliards d'euros de capitalisation.

[V-4] DREES : Alexandre Bourgeois et Michel Duée : "*Les Prestations de Protection Sociale en 2006.*", in Etudes et Résultats n°604, Octobre 2007, Ministère du Travail, des Relations Sociales et de la Solidarité, Paris, Octobre 2007.

[V-5] DREES : Alexandre Bourgeois et Michel Duée : "*Les comptes de la Protection sociale en 2006.*", in Etudes et Résultats n°609, Novembre 2007, Ministère du Travail, des Relations Sociales et de la Solidarité, Paris, Novembre 2007.

## **VI - Démographie et Systèmes de retraite**

[VI-1] Jean Bourgeois-Pichat : "*Le Financement des retraites par capitalisation.*", Population n°6, pp. 1115-1135, INED, Paris, 1978.

[VI-2] Jean Bourgeois-Pichat et J.E. Chapron : "*Répartition du Revenu national entre capital et travail.*", Population n°1, pp. 43-64, INED, Paris, 1979.

[VI-3] Nathan Keyfitz et José Gomez de Léon : "*Démographie et Systèmes de retraite : Considérations démographiques sur les systèmes de retraite.*", Population n°4-5, pp. 813-836, INED, Paris, 1980.

[VI-4] Jacques Bichot : "*Démographie et Systèmes de retraite : Le Rôle du capital humain en matière de retraites et de Prestations familiales.*", Population n°4-5, pp. 837-847, INED, Paris, 1980.

[VI-5] Gérard Malabouche : "*L'évolution à long terme du Système de retraites : Une nouvelle Méthode de Projection.*", Population n°1, pp. 9-38, INED, Paris, 1987.

[VI-6] Didier Blanchet : "*Un système de retraite mixte par capitalisation et par répartition permet-il de corriger les effets du vieillissement ?.*", Population n°1, pp. 77-102, INED, Paris, 1988.

[VI-7] Jean Bourgeois-Pichat : "*Vieillesse des Populations et Système de Retraite.*", Population n°4-5, pp. 803-820, INED, Paris, 1990.

[VI-8] Jacques Henripin : "*Les cadeaux financiers des Sur-féconds aux Sous-féconds.*", Population n°4-5, pp. 1053-1077, INED, Paris, 1995.

[VI-9] Jacques Bichot : "*Quelles retraites en l'an 2000 ?*", Armand Colin, Paris, 1993.

[VI-10] Jacques Bichot, Dominique Marcihacy : "*Familles et retraites : un système incohérent et injuste.*", Droit social n°7/8, Paris, Juillet Août 1994.

## **VII - Rapports, Documents officiels et Analyses sur le financement des retraites**

[VII-1] UE - "*Rapport de stratégie nationale sur les pensions et annexe*" 15/07/2005

[http://europa.eu.int/comm/employment\\_social/social\\_protection/docs/2005/fr\\_fr.pdf](http://europa.eu.int/comm/employment_social/social_protection/docs/2005/fr_fr.pdf)

[http://europa.eu.int/comm/employment\\_social/social\\_protection/docs/2005/fr\\_annex\\_fr.pdf](http://europa.eu.int/comm/employment_social/social_protection/docs/2005/fr_annex_fr.pdf)

[VII-2] Parlement : La [loi Fillon n° 2003-775 du 21/08/2003](#) "*portant réforme des retraites à partir du 01/01/2004*", vise à adapter le système d'assurance vieillesse aux évolutions démographiques et économiques à l'horizon 2020.

Les principes majeurs de la réforme peuvent être résumés par : 1°) la recherche de l'équilibre financier pour préserver un système par répartition garantissant un niveau élevé de remplacement ; on a joué sur la durée des retraites, c'est-à-dire le nombre d'années d'activité, afin de ne pas affecter le niveau des pensions, 2°) des mesures d'équité et de justice sociale, 3°) des incitations au maintien en activité après 50 ans. 4°) La réforme vise également à accroître les marges de choix individuelles. En corollaire, elle cherche à améliorer l'information collective et individuelle. *Malheureusement, comme elle prévoit d'indexer les pensions sur les prix, elle fait l'hypothèse implicite que l'économie le permettra.* Cette hypothèse est analogue à celle que l'on fait pour le SMIC et les salaires des fonctionnaires, elle décroche ces revenus de la croissance générale de la productivité.

[VII-3] COR Conseil d'orientation des retraites <http://www.cor-retraites.fr/>:

Rapport « *Retraites : les réformes en France et à l'étranger, le droit à l'information* »

<http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/044000229/0000.pdf>

<http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/044000229/0001.pdf>

<http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/044000229/0002.pdf>

[VII-4] COR Conseil d'orientation des retraites : "*Incertitudes et horizon de projection : pourquoi 2050 plutôt que 2070 ?*" <http://www.cor-retraites.fr/IMG/pdf/doc-378.pdf>

[VII-5] COR Conseil d'Orientation des Retraites : "*Retraites : perspectives 2020 et 2050*" - Troisième rapport, Paris, mars 2006 : 1°) Sommaire Introduction <http://www.cor-retraites.fr/IMG/pdf/doc-636.pdf>, 2°) Première partie <http://www.cor-retraites.fr/IMG/pdf/doc-637.pdf>, 3°) Deuxième partie <http://www.cor-retraites.fr/IMG/pdf/doc-638.pdf>, 4°) Troisième partie <http://www.cor-retraites.fr/IMG/pdf/doc-639.pdf>, 5°) Conclusion <http://www.cor-retraites.fr/IMG/pdf/doc-640.pdf>, 6°) Annexes 1ere partie <http://www.cor-retraites.fr/IMG/pdf/doc-642.pdf>, 7°) Annexes 2eme partie <http://www.cor-retraites.fr/IMG/pdf/doc-643.pdf>.

[VII-6] COR Conseil d'Orientations des Retraites : 4ème rapport - <http://www.cor-retraites.fr/IMG/pdf/doc-723.pdf>, Paris, 10 janvier 2007

[VII-7] MEDEF : Rapport "*Cartes sur table*", Paris, 2006,

[http://www.medef.fr/staging/medias/upload/95438\\_FICHER.pdf](http://www.medef.fr/staging/medias/upload/95438_FICHER.pdf)

[VII-8] Daniel Martin : "*Financement des retraites : étude complète et sans complaisance.*", Université de Rennes 1, <http://www.danielmartin.eu/Cours/Retraites.htm>, 16 mars 2007.

[VII-9] Daniel Martin : "*Assurance maladie et pensions aux Etats-Unis et en France.*", Université de Rennes 1, <http://www.danielmartin.eu/Economie/SS-USA-France.htm>, 26 juin 2007.

[VII-10] Daniel Martin : "*Niveau de vie, inégalités et pauvreté, en France et aux Etats-Unis.*", Université de Rennes 1, <http://www.danielmartin.eu/Economie/Pauvrete-France-USA.htm> , 29 mars 2007.

[VII-11] Jeanpier Dutrieux : "*A propos de la "TVA sociale".*", Revue *Fragments*, juin 2007, <http://fragments-diffusion.chez-alice.fr/>.